

# RÉACTUALISATION DU SCHÉMA RÉGIONAL DES MANDATAIRES JUDICIAIRES ET DES DÉLÉGUÉS AUX PRESTATIONS FAMILIALES



Centre Régional d'Etudes,  
d'Actions et d'Informations  
*en faveur des personnes  
en situation de vulnérabilité*



DIAGNOSTIC TERRITORIAL GIRONDE

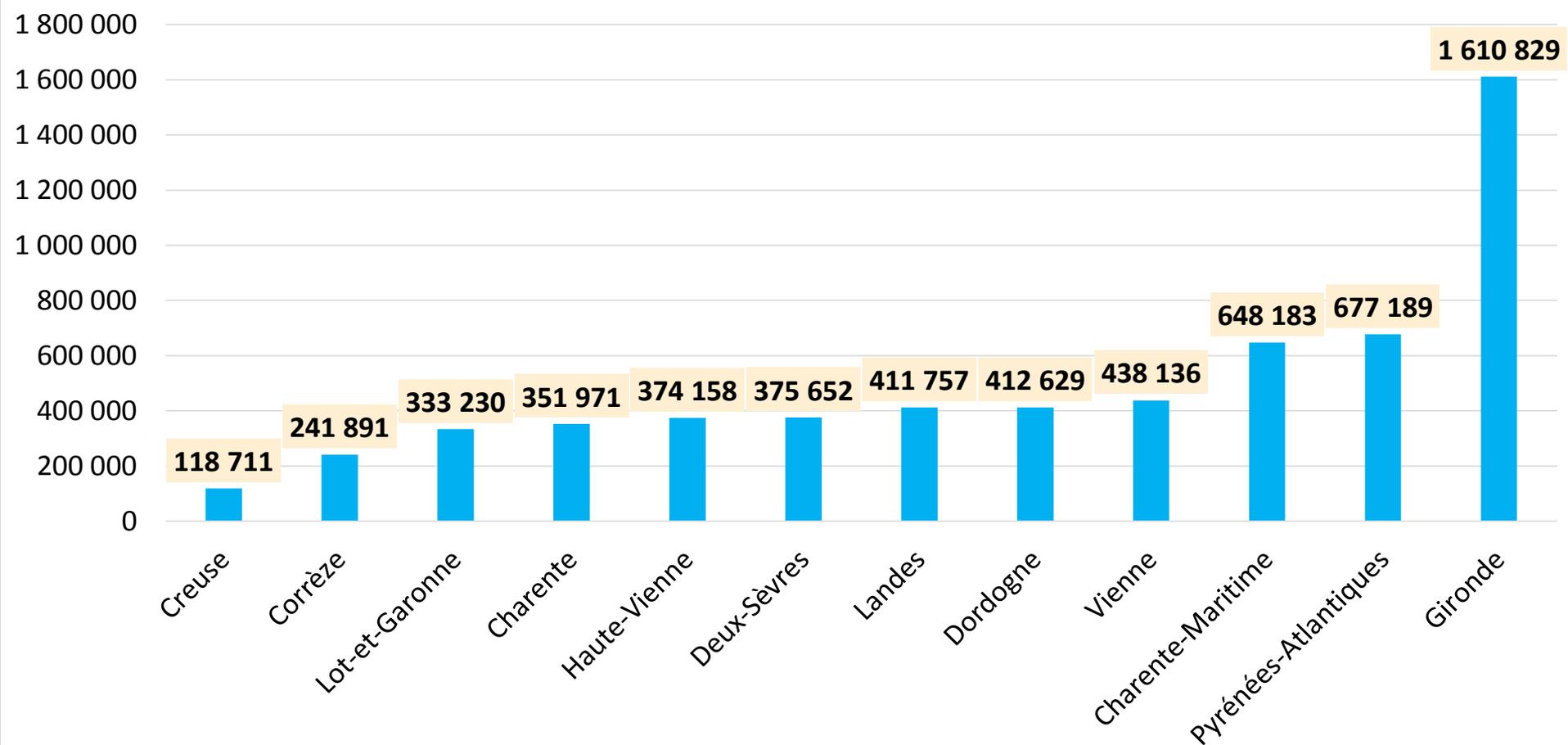
Bordeaux, le 14 mai 2019



Direction régionale et départementale de la jeunesse,  
des sports et de la cohésion sociale  
Nouvelle-Aquitaine

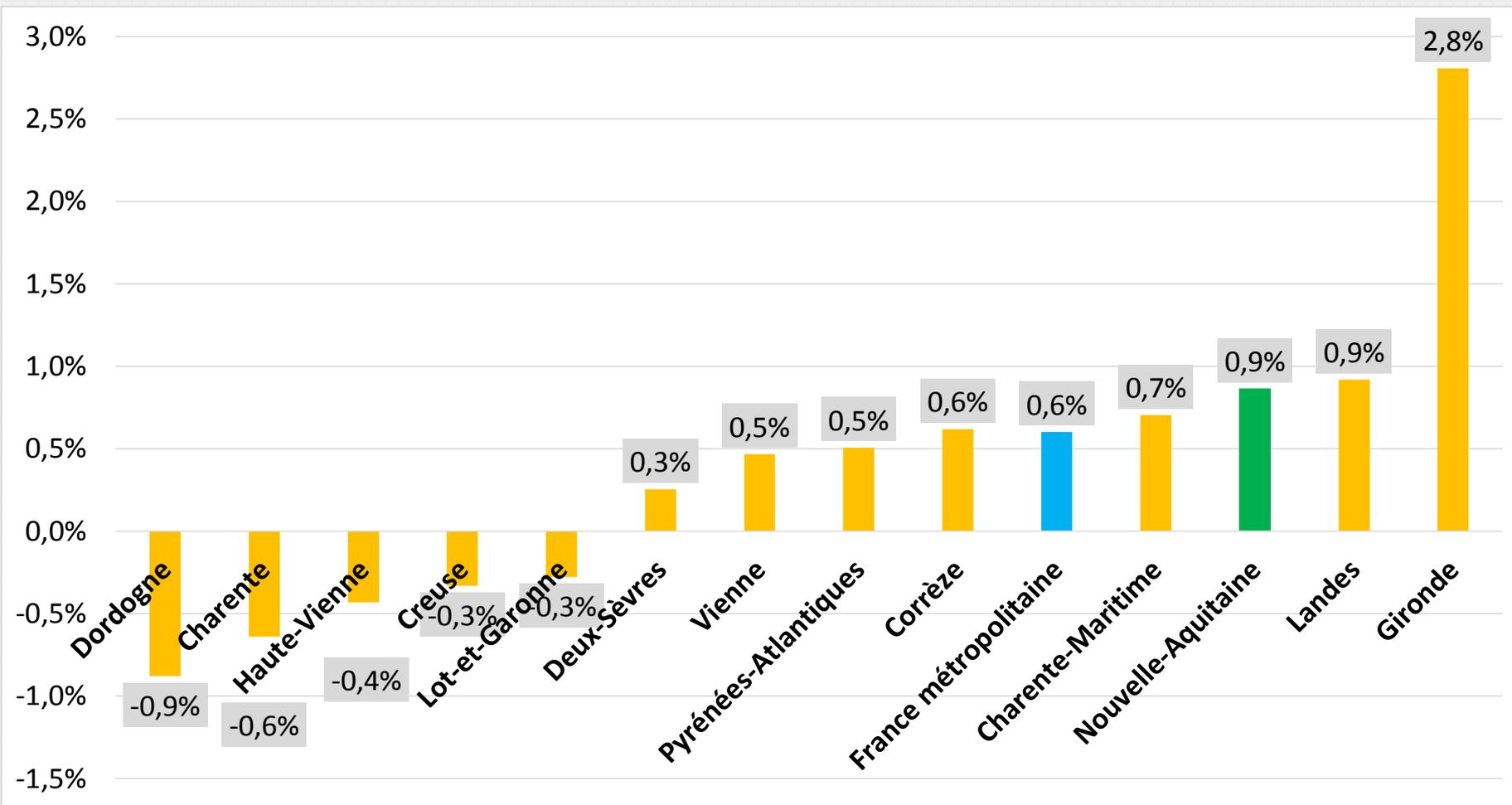
# PANORAMA SOCIODÉMOGRAPHIQUE

6 millions d'habitants en Nouvelle-Aquitaine



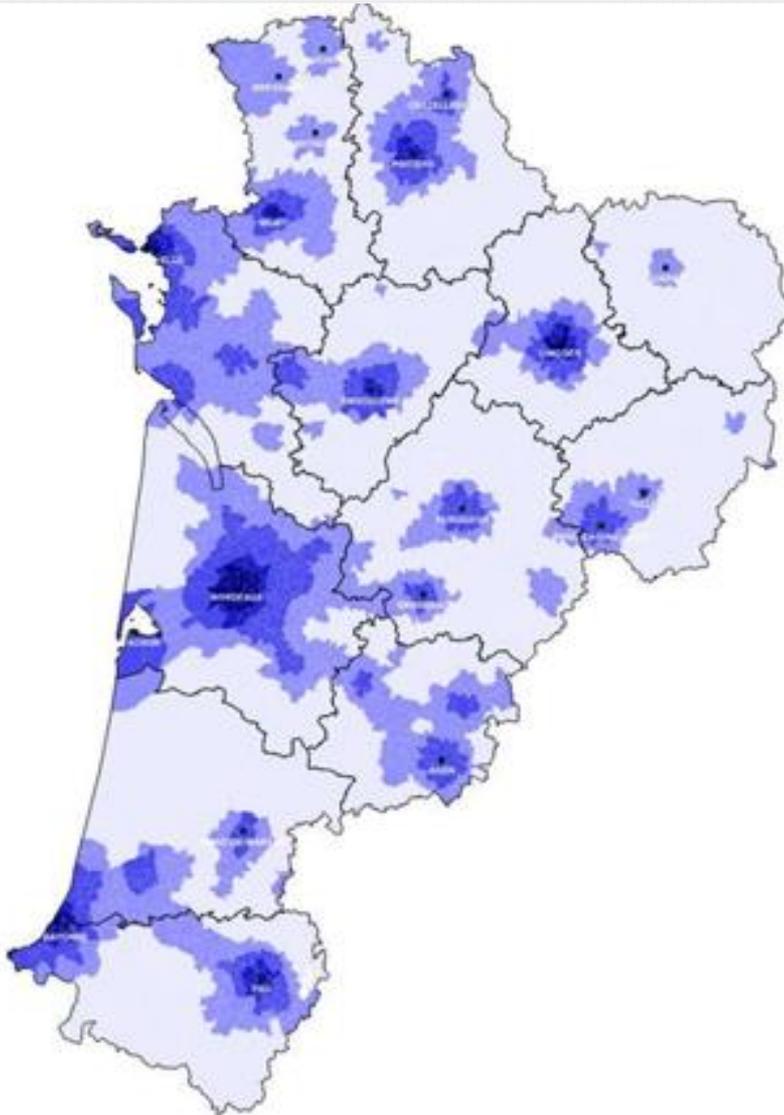
# PANORAMA SOCIODÉMOGRAPHIQUE

Une croissance démographique régionale de près de 1% annuelle

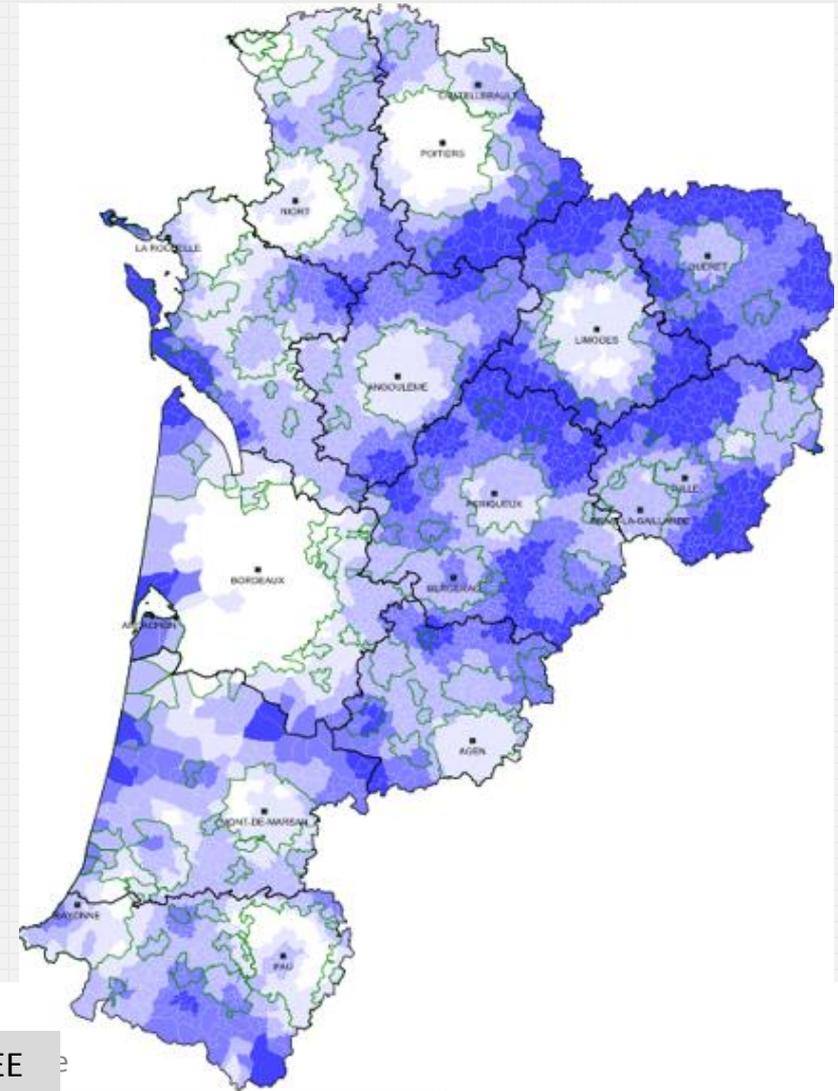


# PANORAMA SOCIODÉMOGRAPHIQUE

Densité de la population

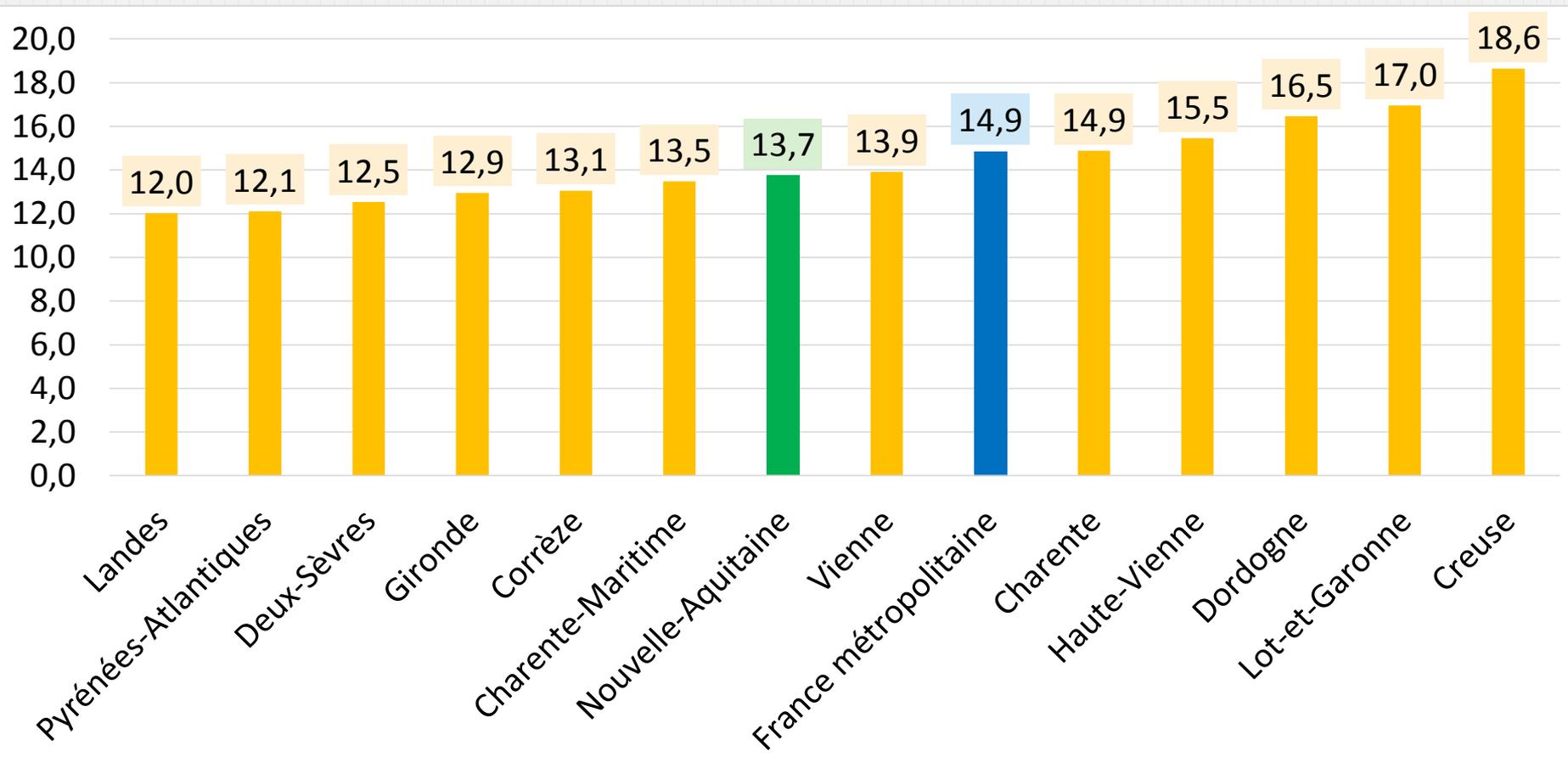


Indice de vieillissement



# PUBLICS VULNERABLES

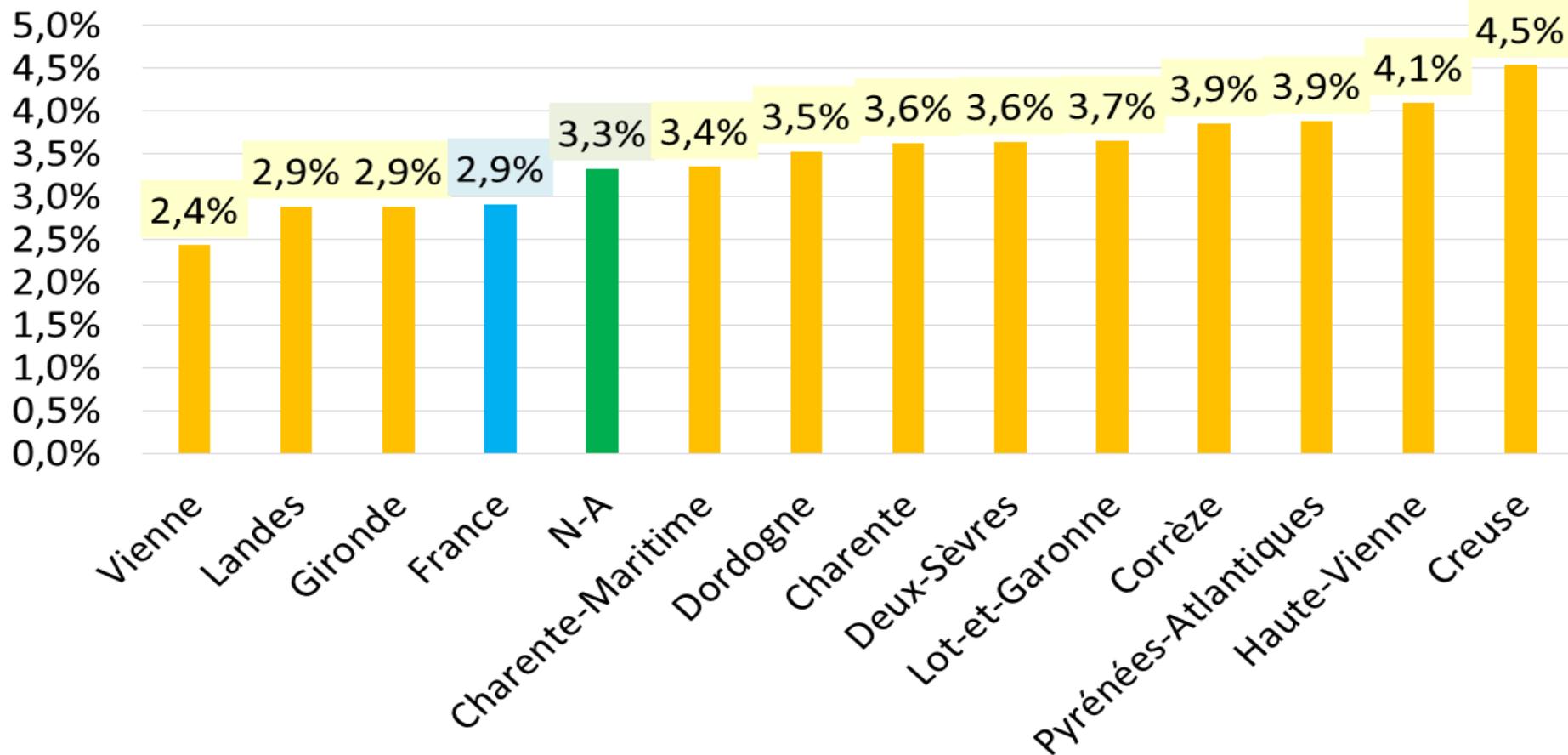
Près de 14% des habitants de Nouvelle-Aquitaine vivent en dessous du seuil de pauvreté



# PUBLICS VULNERABLES

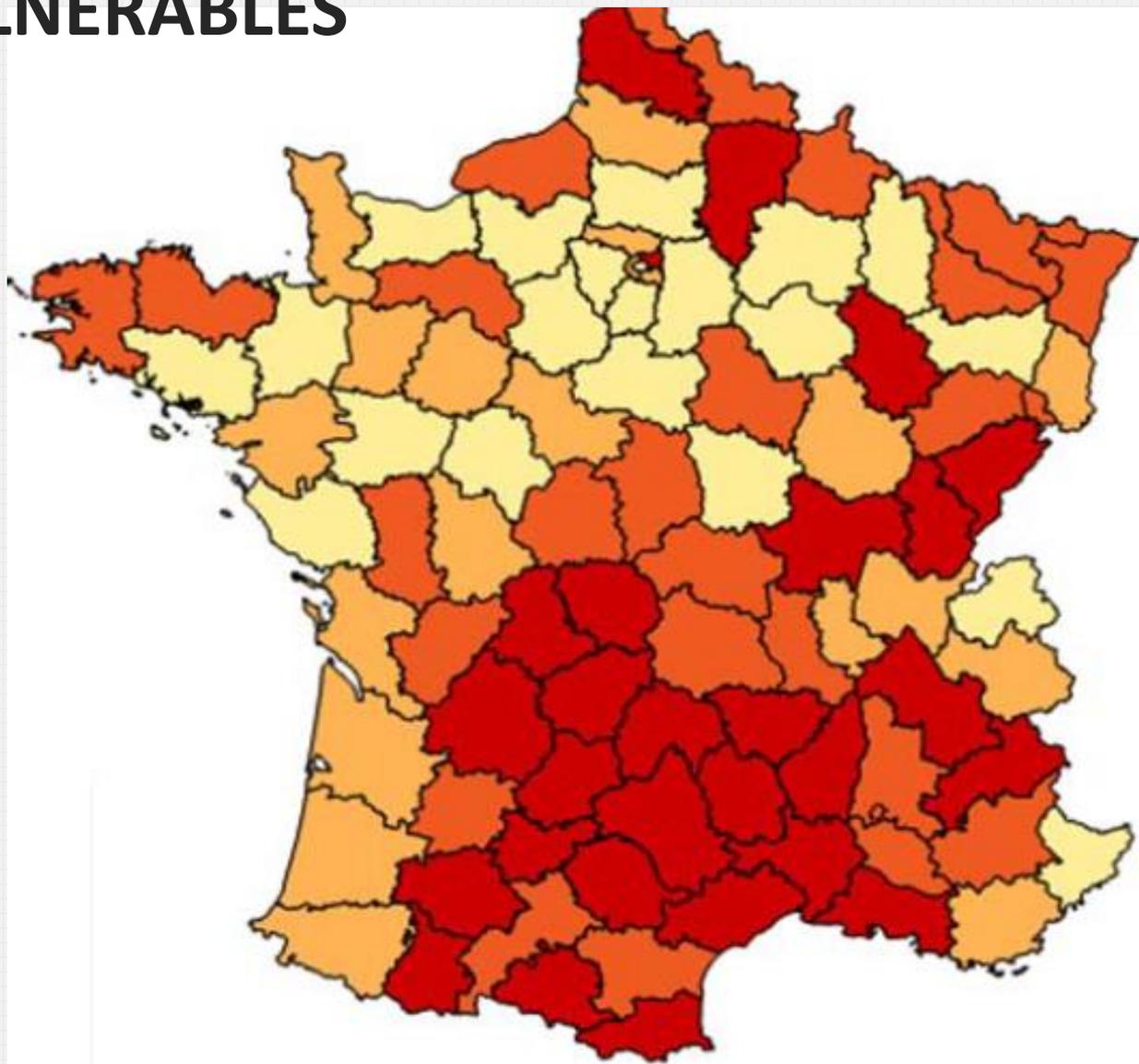
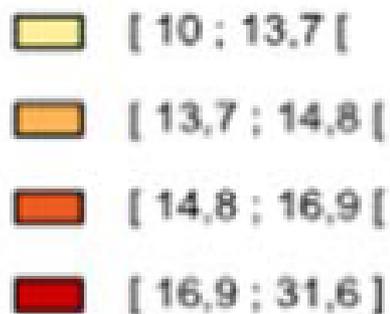
115 000 adultes allocataires de l'AAH

Un nombre d'allocataires en augmentation régulière (+5%) en 2 ans



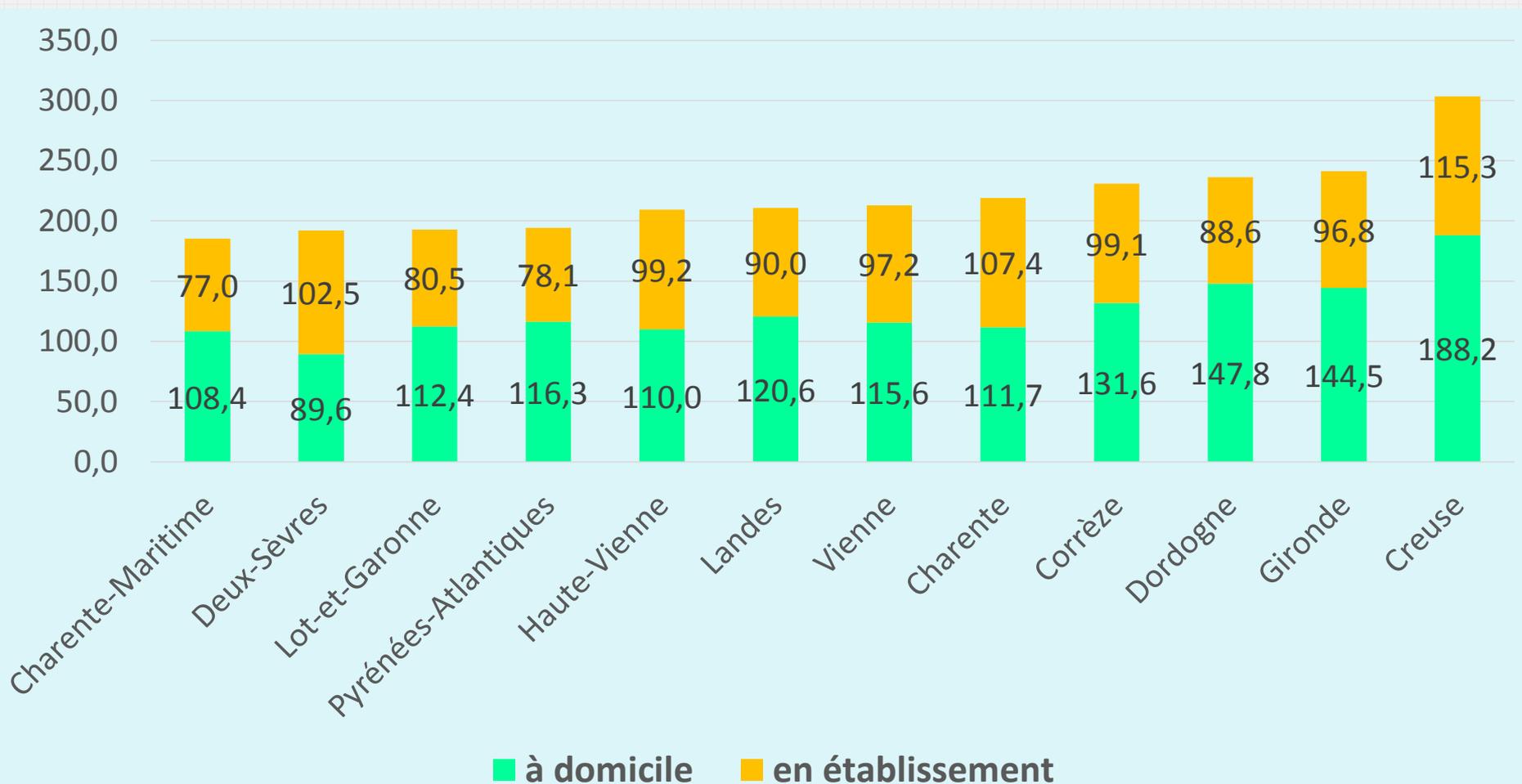
# PUBLICS VULNÉRABLES

Personnes âgées de 75 ans et plus vivant à domicile et déclarant des limitations cognitives



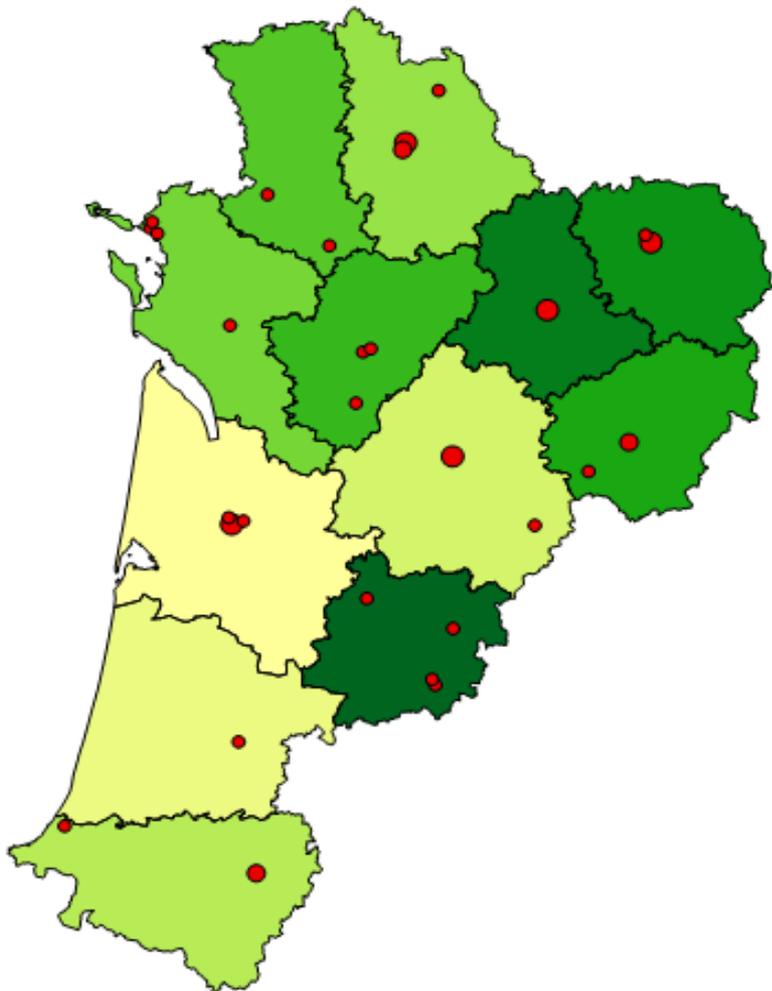
# PUBLICS VULNERABLES

140 000 ALLOCATAIRES DE L'APA EN NOUVELLE-AQUITAINE,  
SOIT UNE PERSONNE ÂGÉE DE 75 ANS ET PLUS SUR 5



# OFFRE MJPM EN NOUVELLE-AQUITAINE

## SERVICES MANDATAIRES

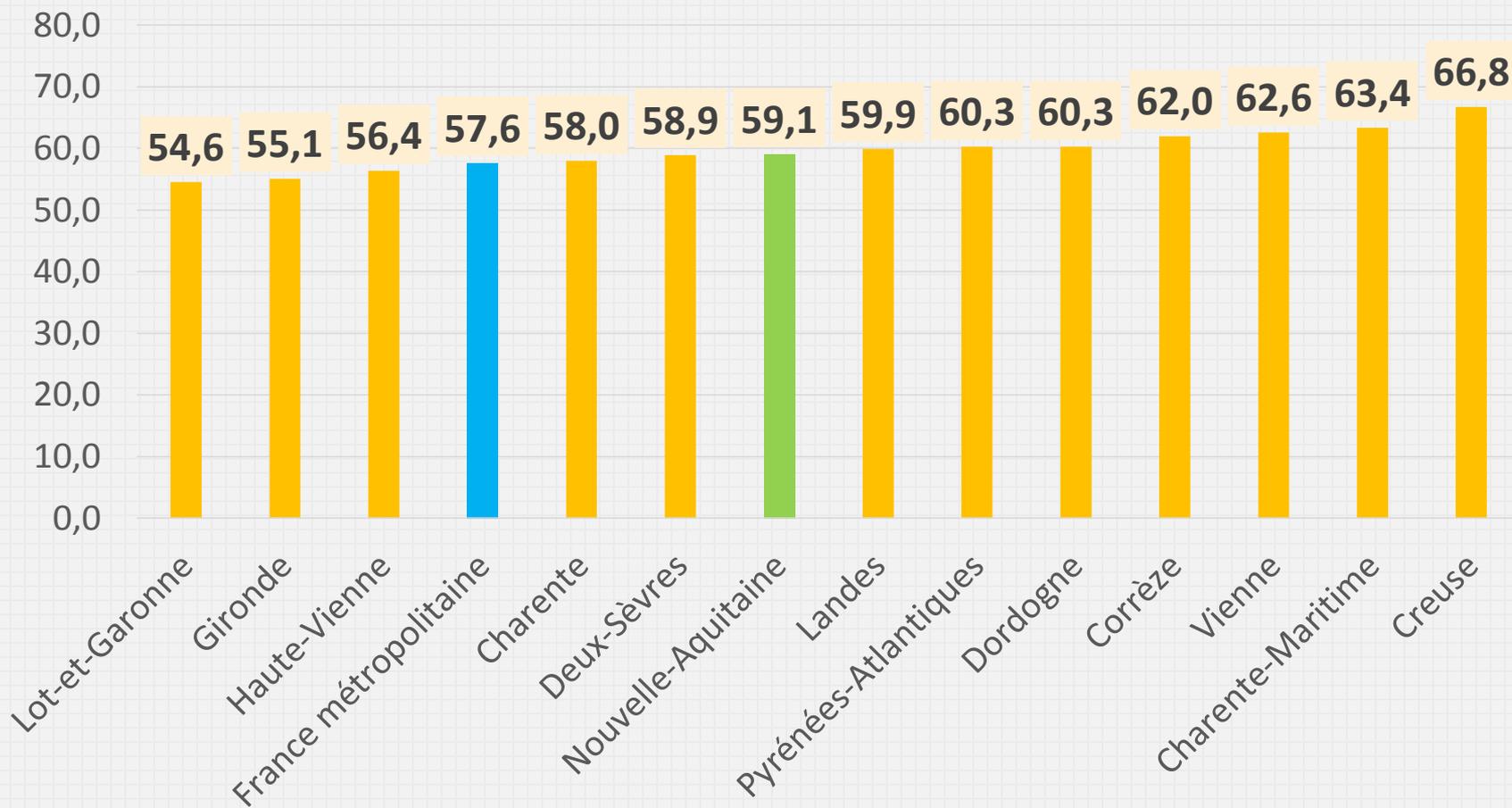


**42 services mandataires**  
à la protection des  
majeurs

(entre 1 et 6 services par  
département)

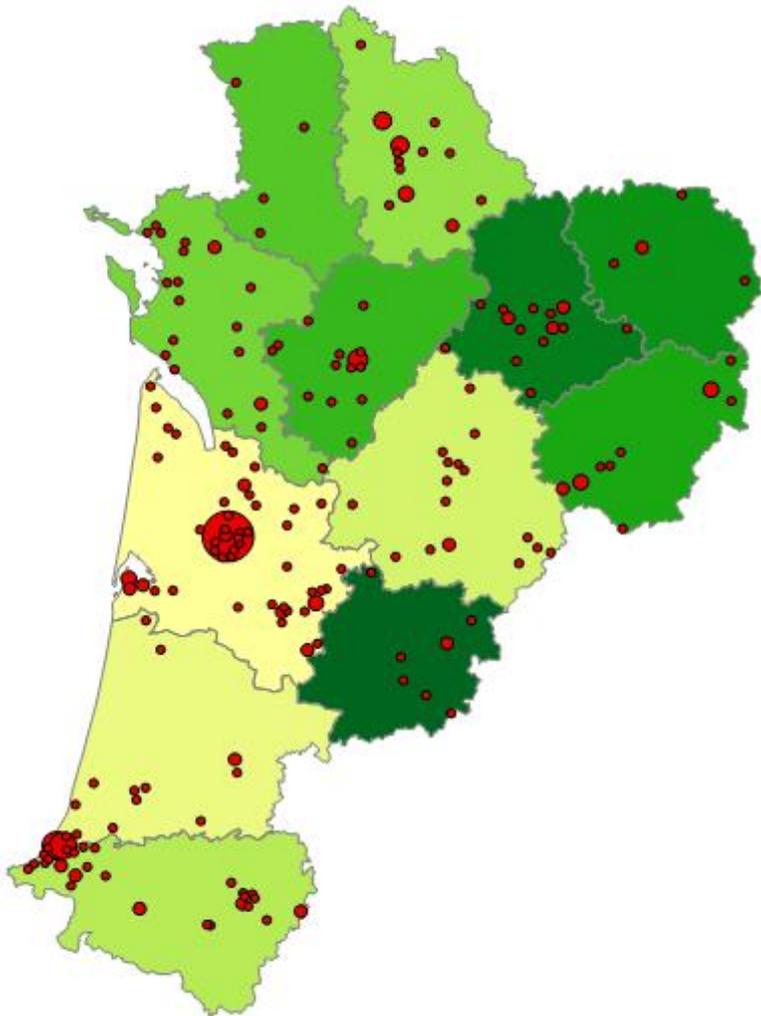
18 services sont  
également agréés  
comme délégués aux  
prestations familiales

# NOMBRE MOYENS DE MESURES SUIVIS PAR MJPM DANS LES SERVICES MANDATAIRES



# OFFRE MJPM EN NOUVELLE-AQUITAINE

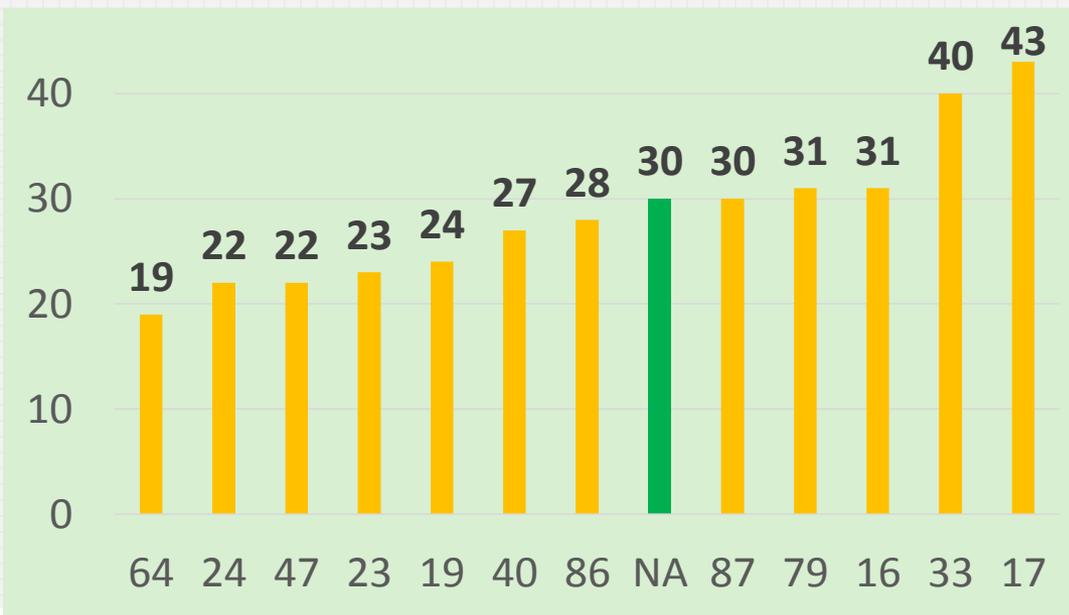
## MANDATAIRES INDIVIDUELS



En 2018, 326 **mandataires individuels** exercent en Nouvelle-Aquitaine répartis de façon inégale sur le territoire régional.

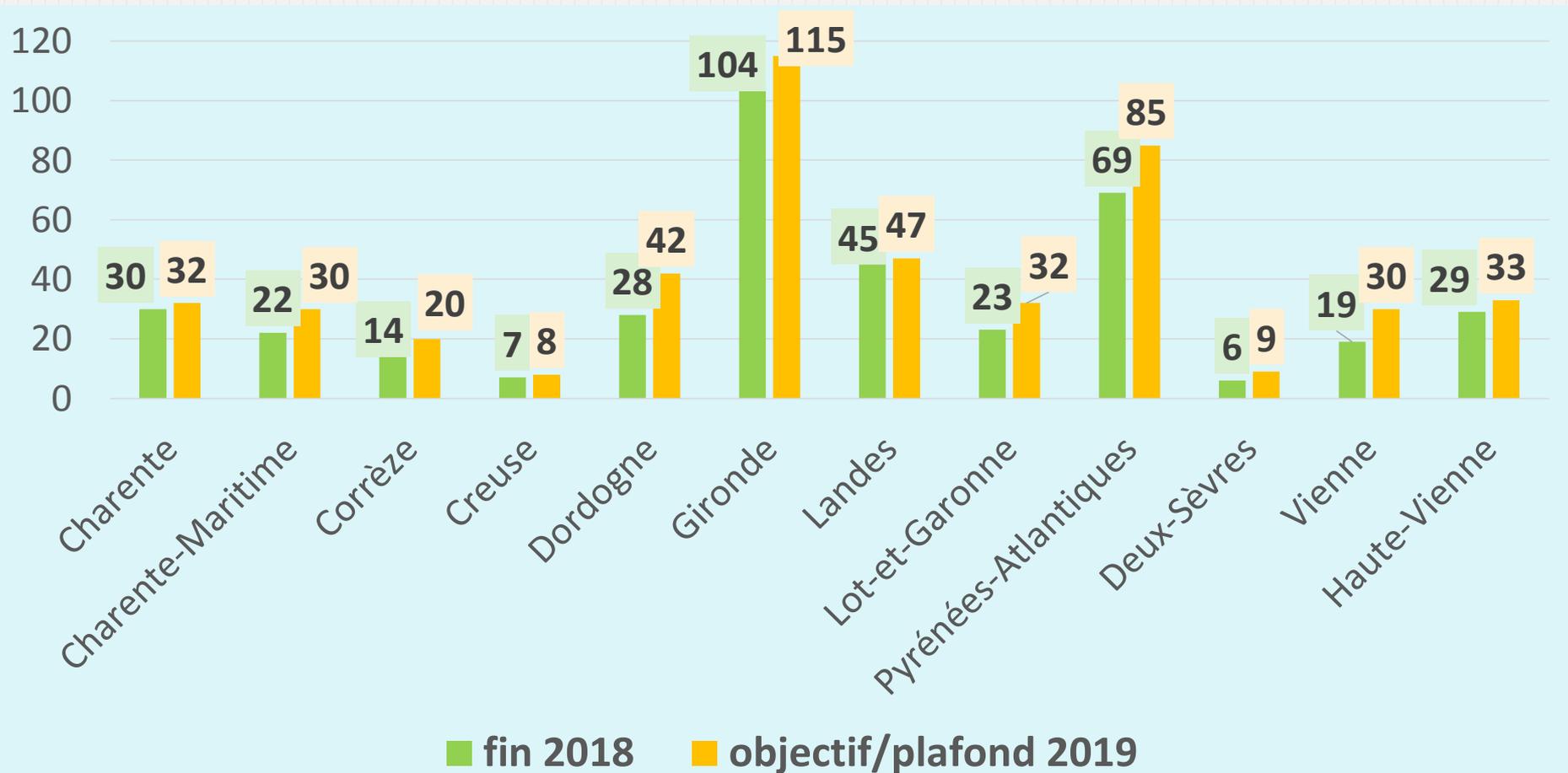
Le quart de ces mandataires sont inscrits sur plusieurs départements.

### NOMBRE MOYEN DE MESURES PAR MANDATAIRE INDIVIDUEL



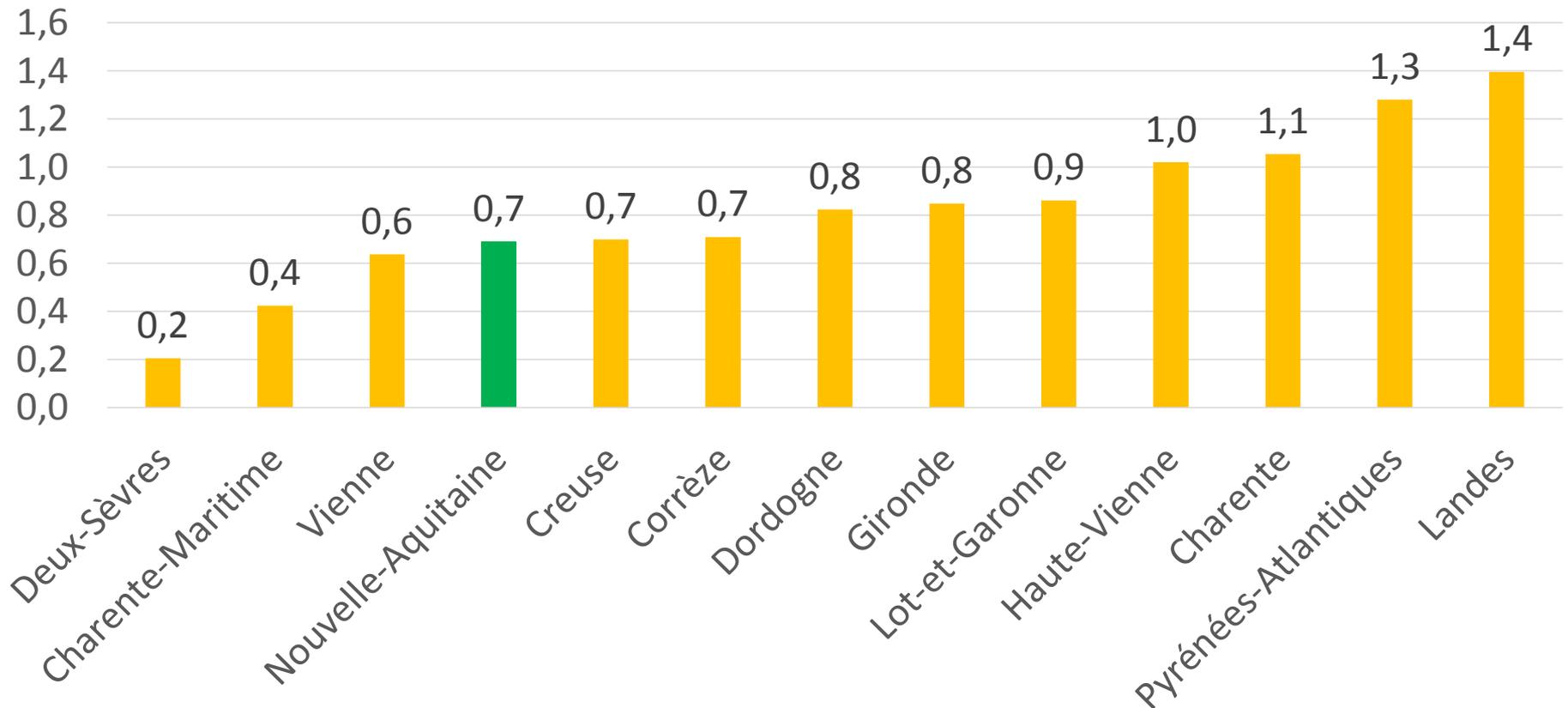
# L'OFFRE MJPM EN NOUVELLE-AQUITAINE

## MANDATAIRES INDIVIDUELS



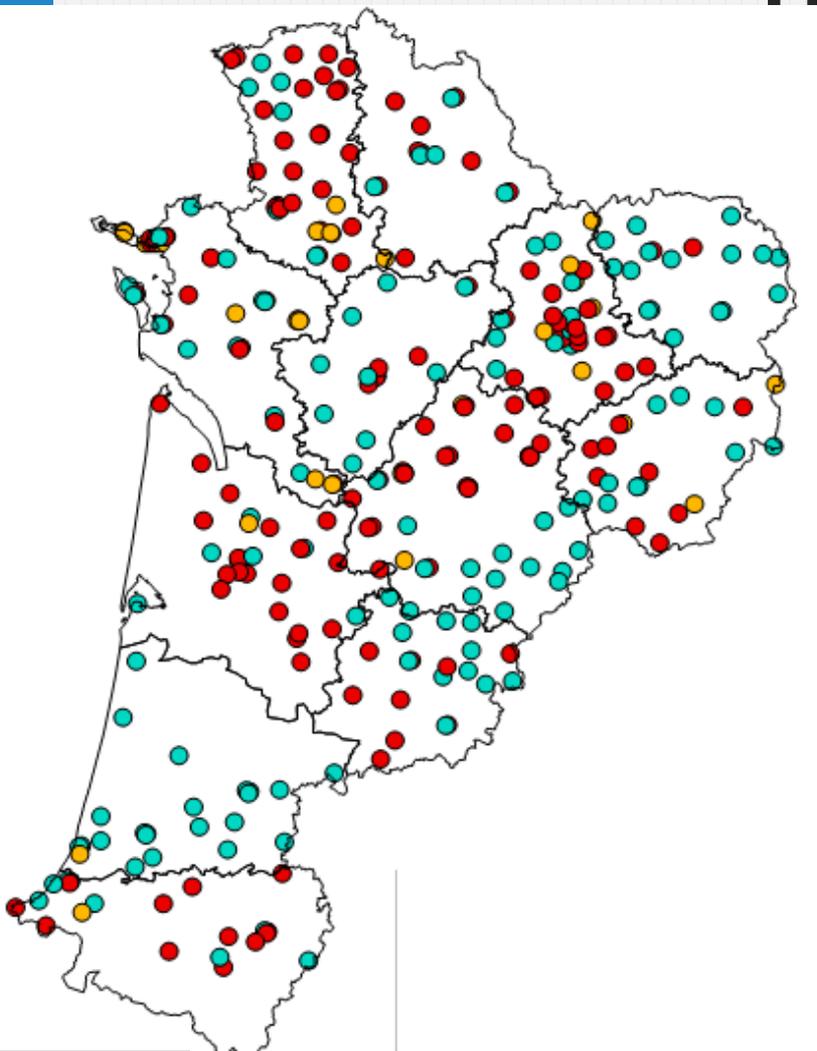
# L'OFFRE MJPM EN NOUVELLE-AQUITAINE

Nombre de mandataires individuels  
pour 10 000 habitants de 18 ans et plus



# OFFRE MJPM EN NOUVELLE-AQUITAINE

## LES PRÉPOSÉS D'ÉTABLISSEMENT

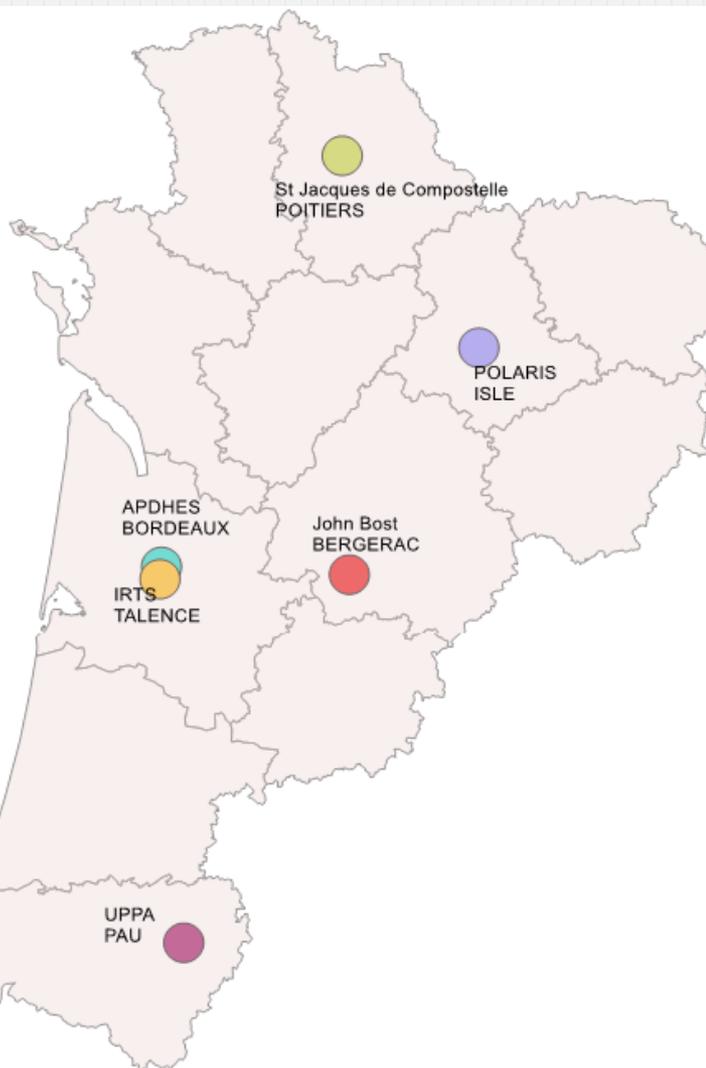


- Etablissements soumis à l'obligation et ayant un préposé
- Etablissement soumis à l'obligation mais n'ayant pas de préposé
- Etablissement non soumis à l'obligation mais ayant un préposé

Près de 200 établissements bénéficient de la présence d'un préposé  
56% des structures médico-sociales concernées par l'obligation ne sont pas couvertes

# LA FORMATION AU CNC EN NOUVELLE-AQUITAINE

## 6 CENTRES DE FORMATION AU CNC EN NOUVELLE-AQUITAINE



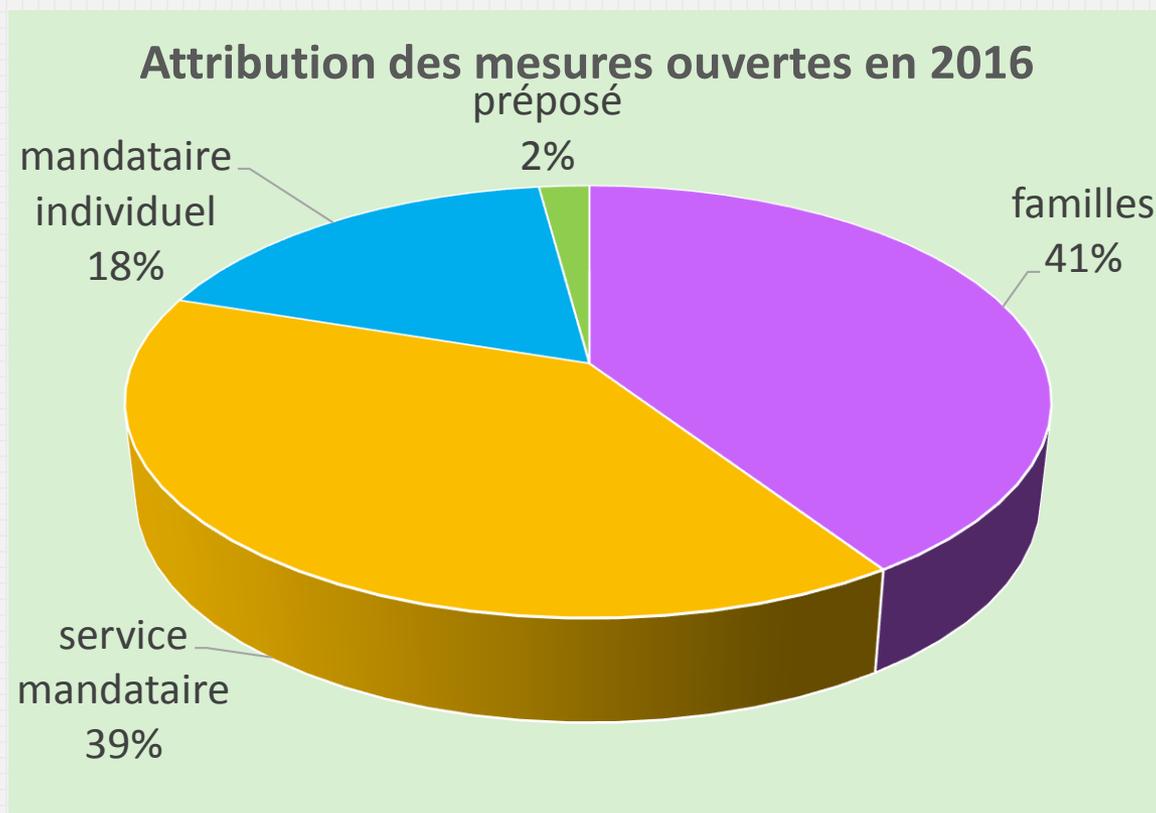
## Nombre de CNC délivrés en Nouvelle-Aquitaine



Plus de 600 CNC délivrés entre 2012 et 2017

# LES MESURES DE PROTECTION

En 2016, **9300 ouvertures** de mesures de protection en Nouvelle-Aquitaine, **+2,5% par rapport à 2015** contre 1% au niveau national



## Part des mesures confiées aux familles :

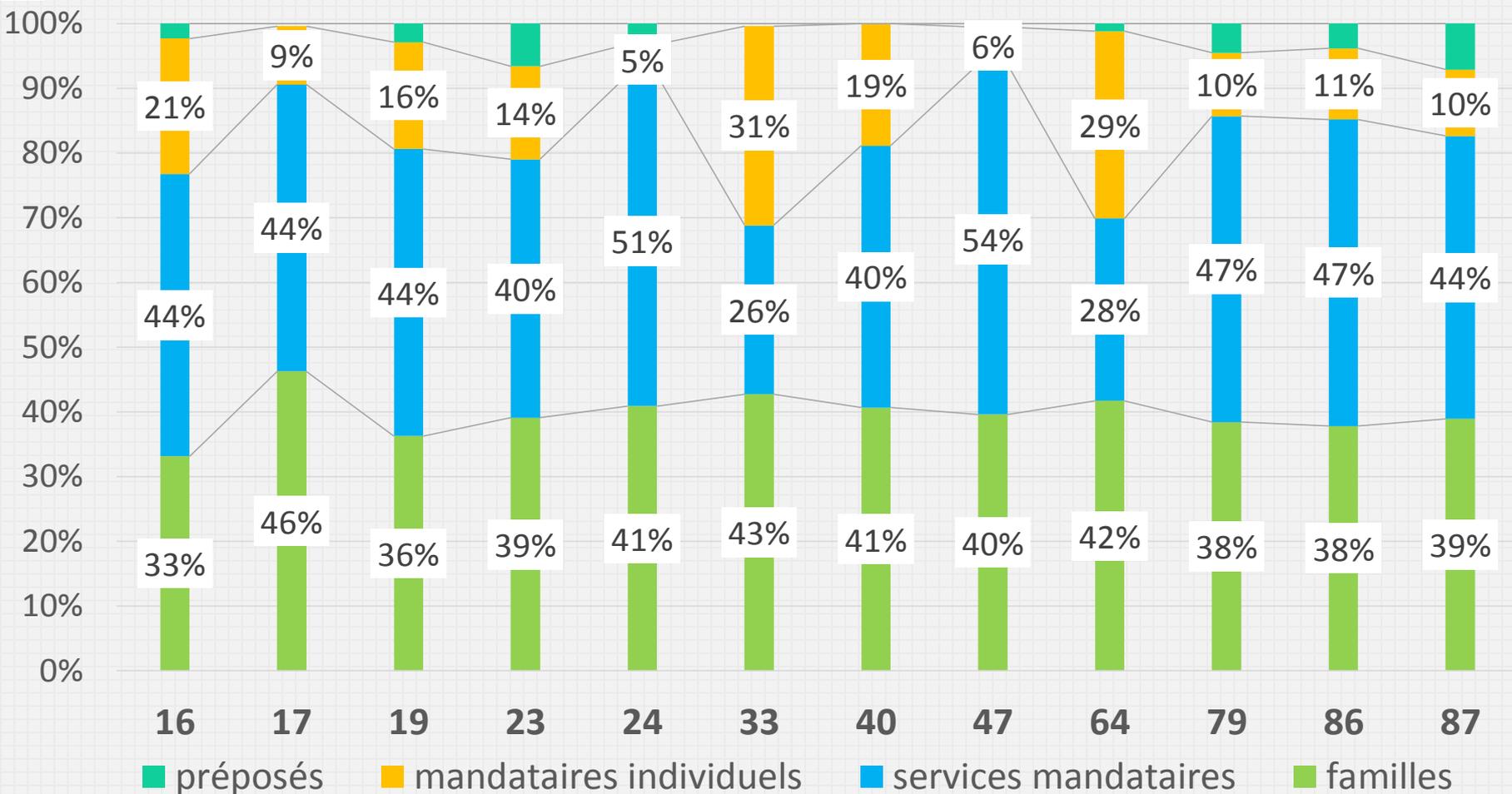
- en baisse par rapport à 2015 (43%)
- un peu inférieure à moyenne nationale (43%)

## Mesures habilitation familiale :

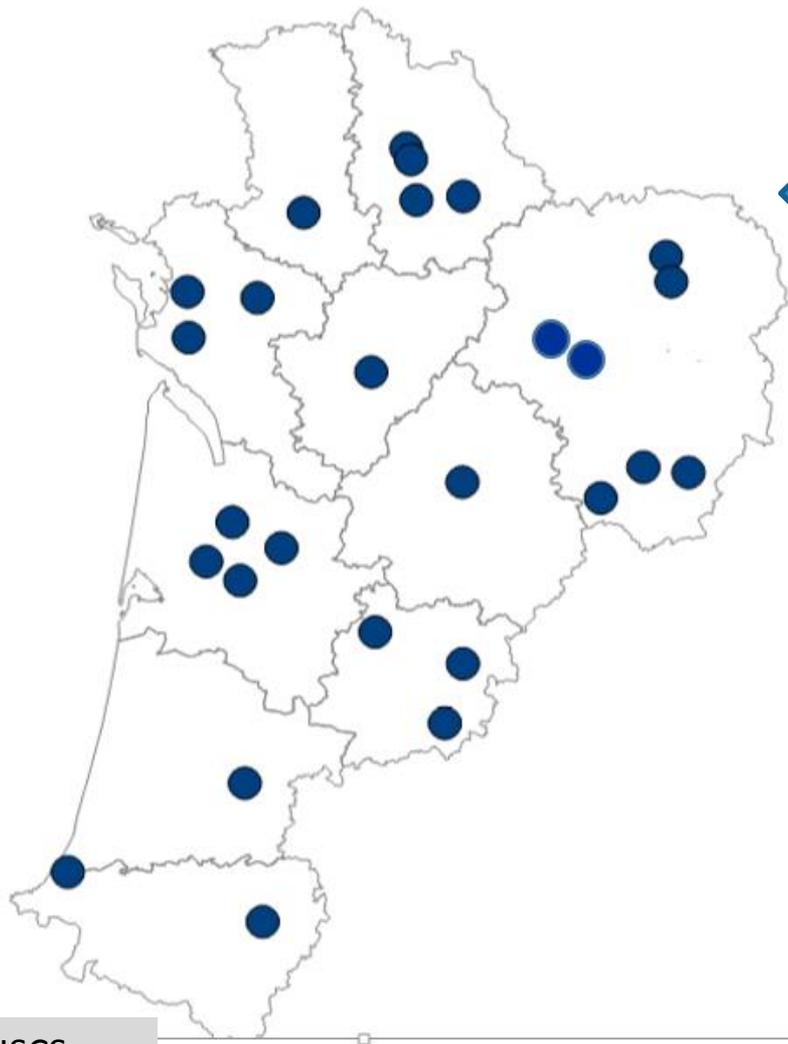
en progression rapide au niveau national =  
2016 : 3.500,  
2017 : 12.500,  
2018 : 17.000

# LES MESURES DE PROTECTION

## ATTRIBUTION DES NOUVELLES MESURES



# INFORMATION ET SOUTIEN AUX TUTEURS FAMILIAUX

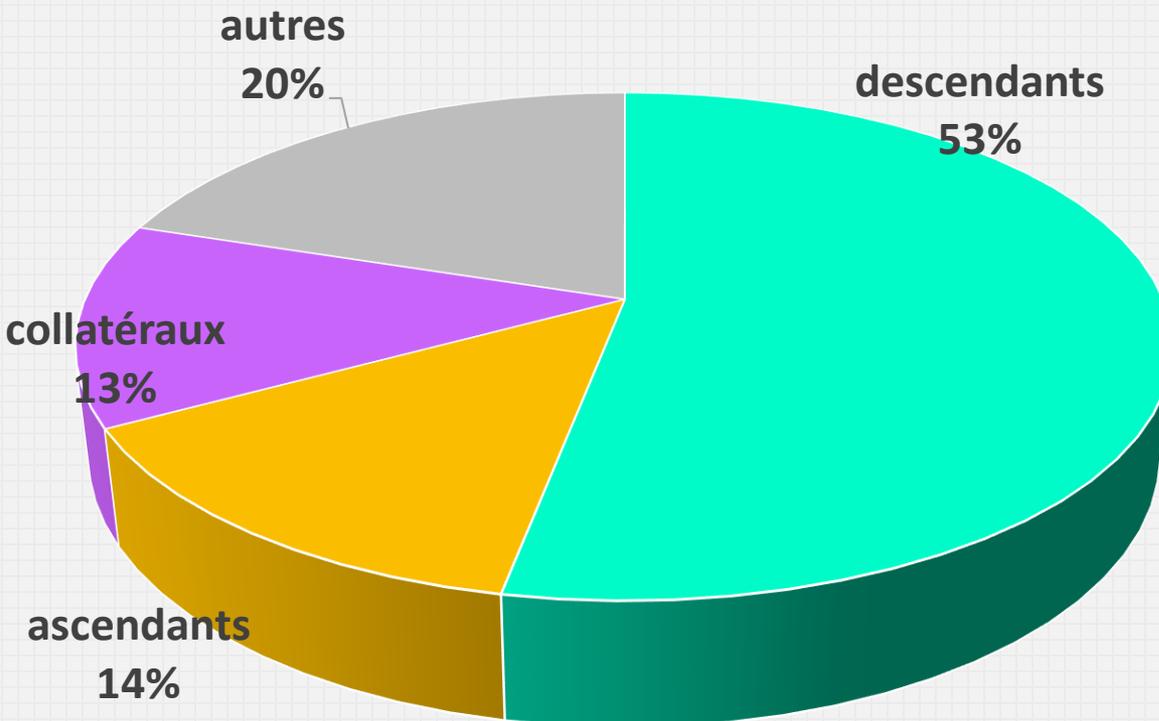


ISTF déployée dans les 12 départements de la région sous forme de 10 services portés par **27 services mandataires** (dans l'ex-Limousin, regroupement des services participant au sein d'une plateforme).

A venir pour la fin d'année 2019 un site national d'information et d'aide pour les tuteurs familiaux « **Protéger un proche** »

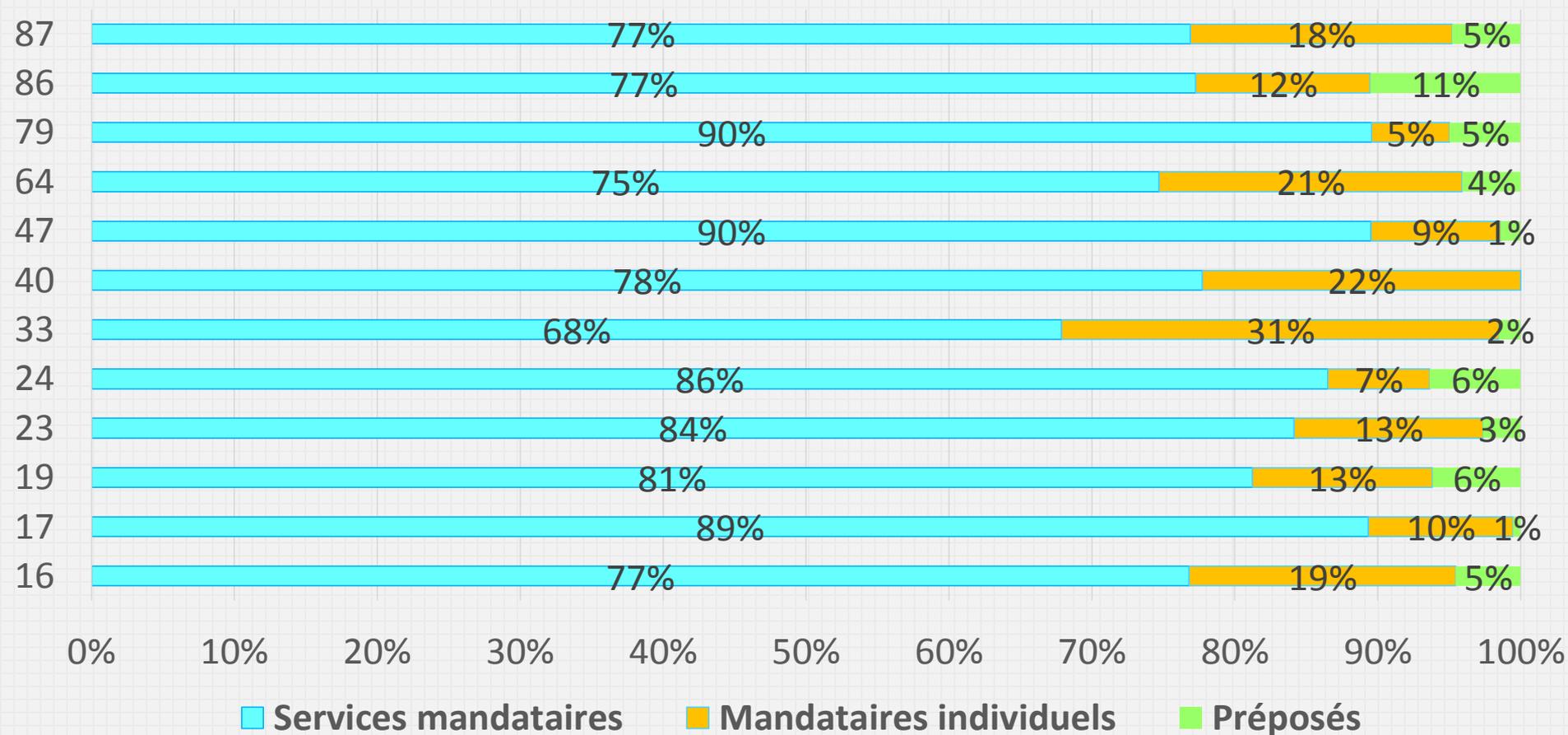
# LES MESURES DE PROTECTION

## Tutelles familiales : lien avec la personne protégée



- Quand la requête vient de la famille, la mesure lui est attribuée dans 70% des cas.
- Les mandataires professionnels sont plus souvent choisis suite à une saisie du procureur ou lorsque la demande vient du majeur.

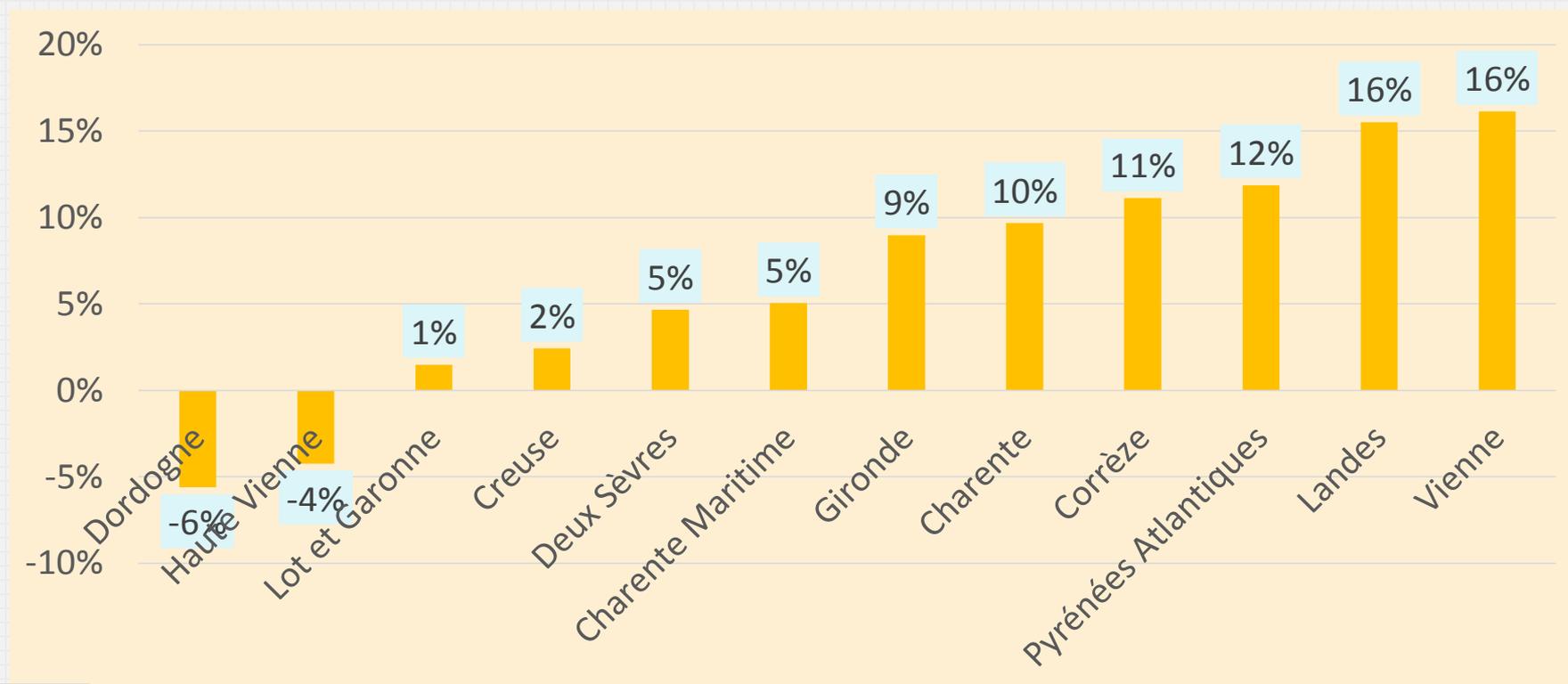
# RÉPARTITION DES MESURES GÉRÉES PAR LES PROFESSIONNELS



# LES MESURES DE PROTECTION

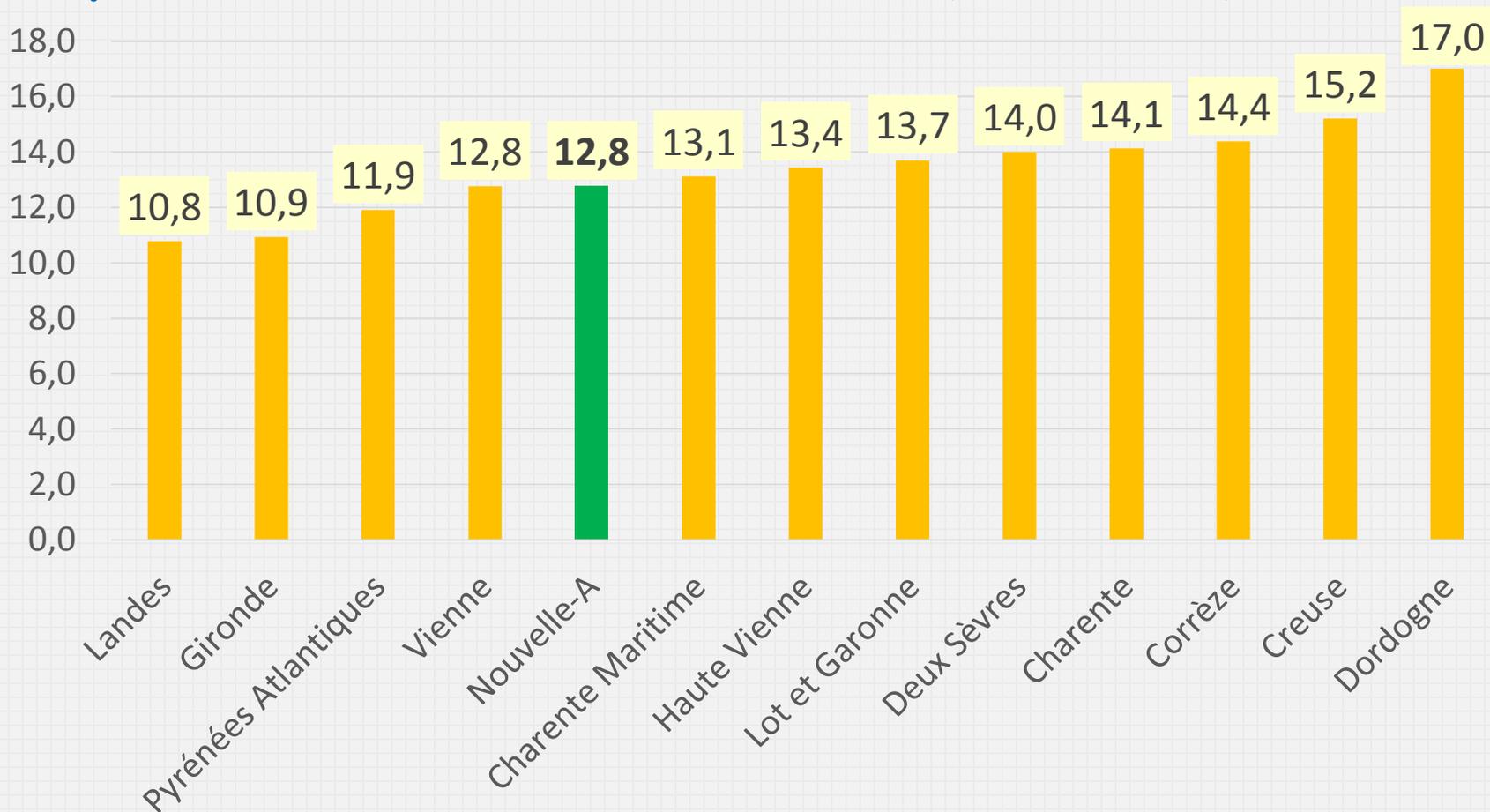
## NOMBRE ET ÉVOLUTION

- 2017 : plus de **60.000 mesures suivies** par des professionnels (environ 100.000 personnes protégées en comptant les mesures familiales)
- Evolution en Nouvelle-Aquitaine entre 2015 et 2017 : +6%



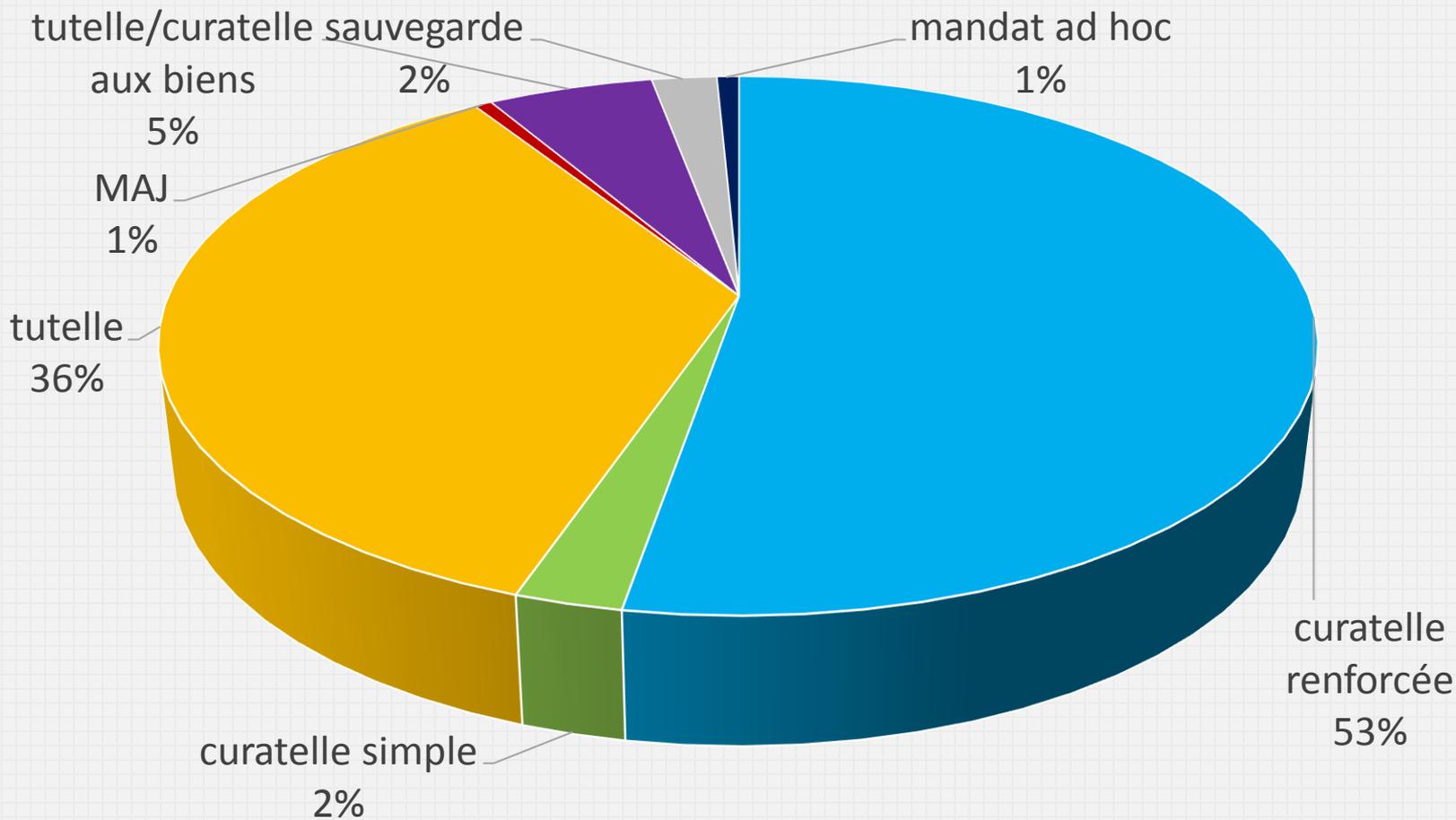
# LES MESURES DE PROTECTION

Près de 13 personnes majeures sur 1000 ont une mesure de protection hors tutelles familiales (France < 11)



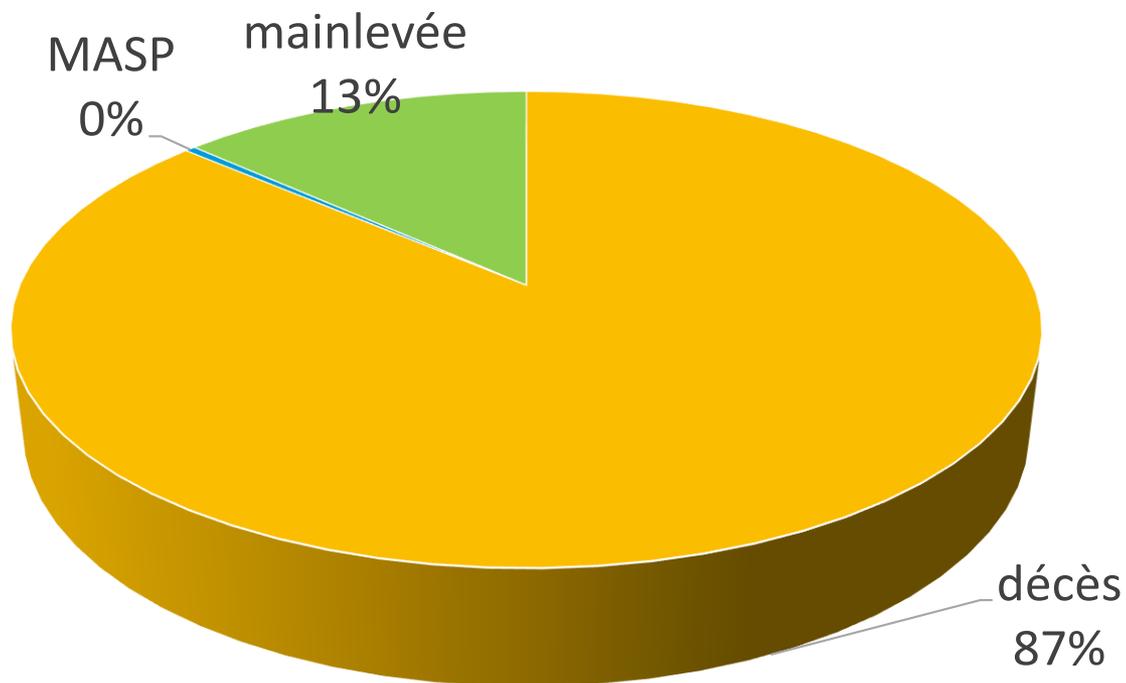
# LES MESURES DE PROTECTION POUR ADULTES

## NATURE DES MESURES



# LES MESURES DE PROTECTION : LES FINS DE MESURES

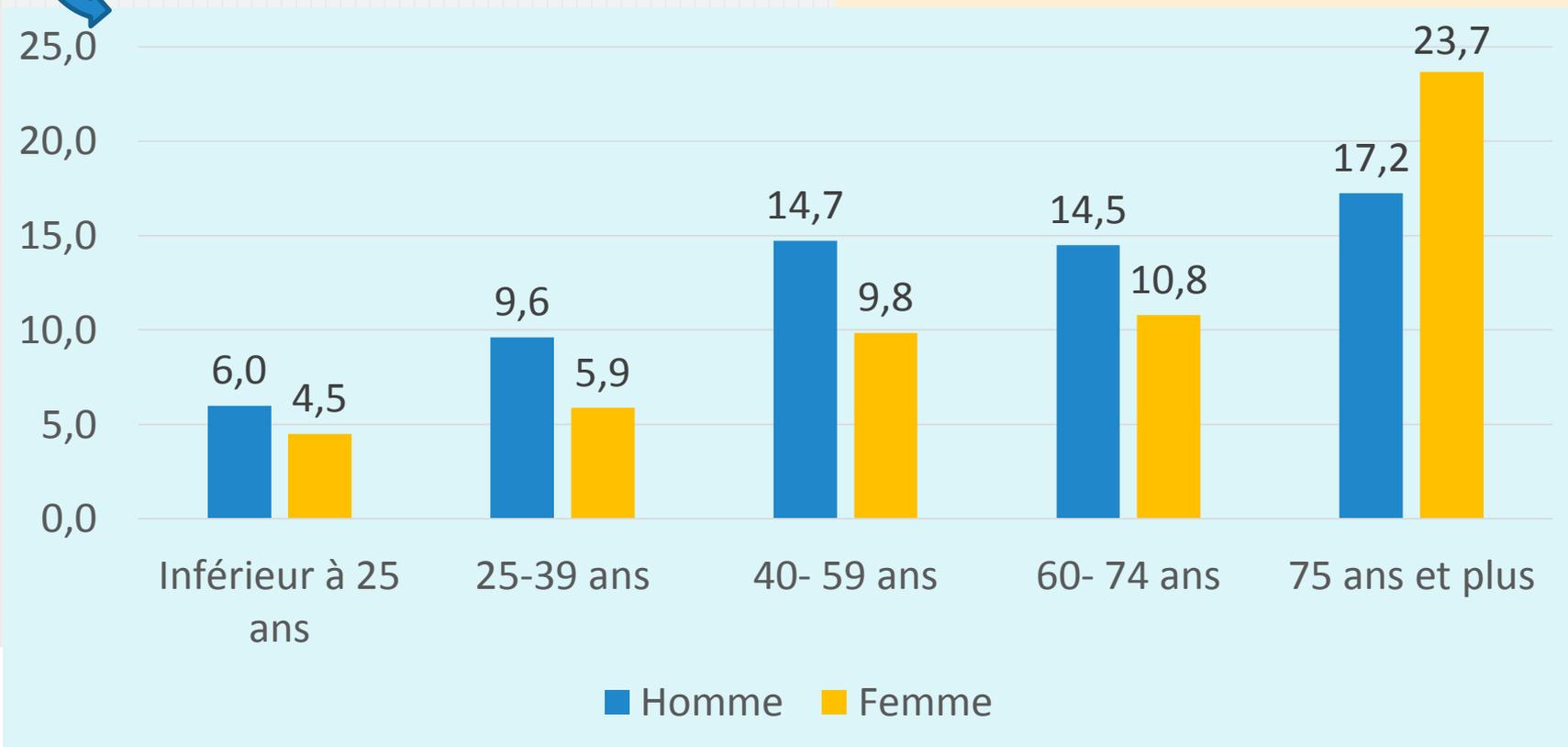
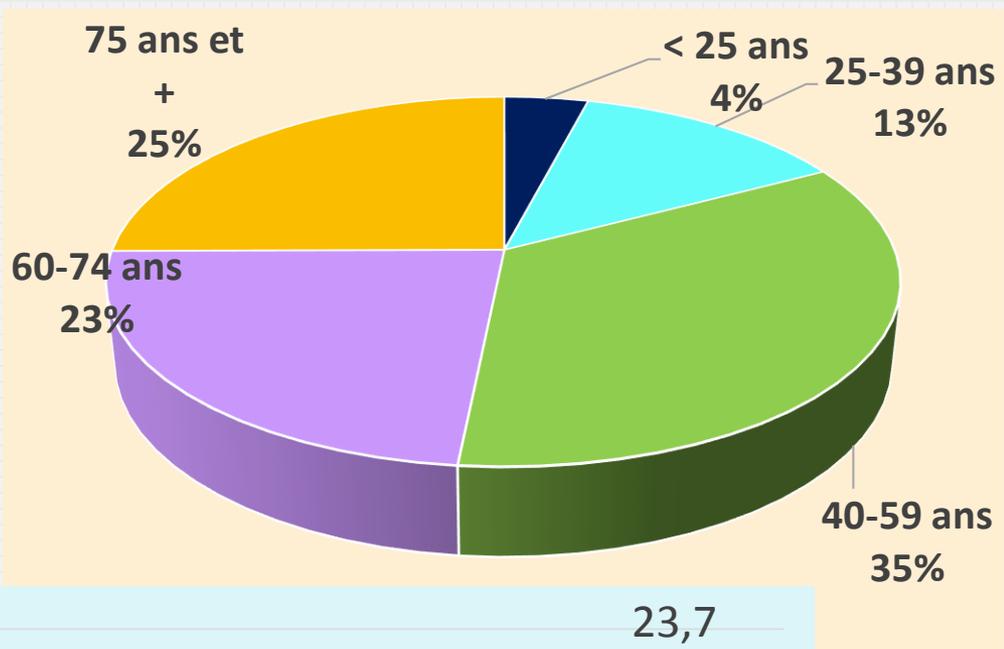
Motif des fins des mesures en 2016 en Nouvelle-Aquitaine



Le décès est de plus en plus fréquemment le motif de fin de mesure : **80% en 2014, 85% en 2015, 87% en 2016**

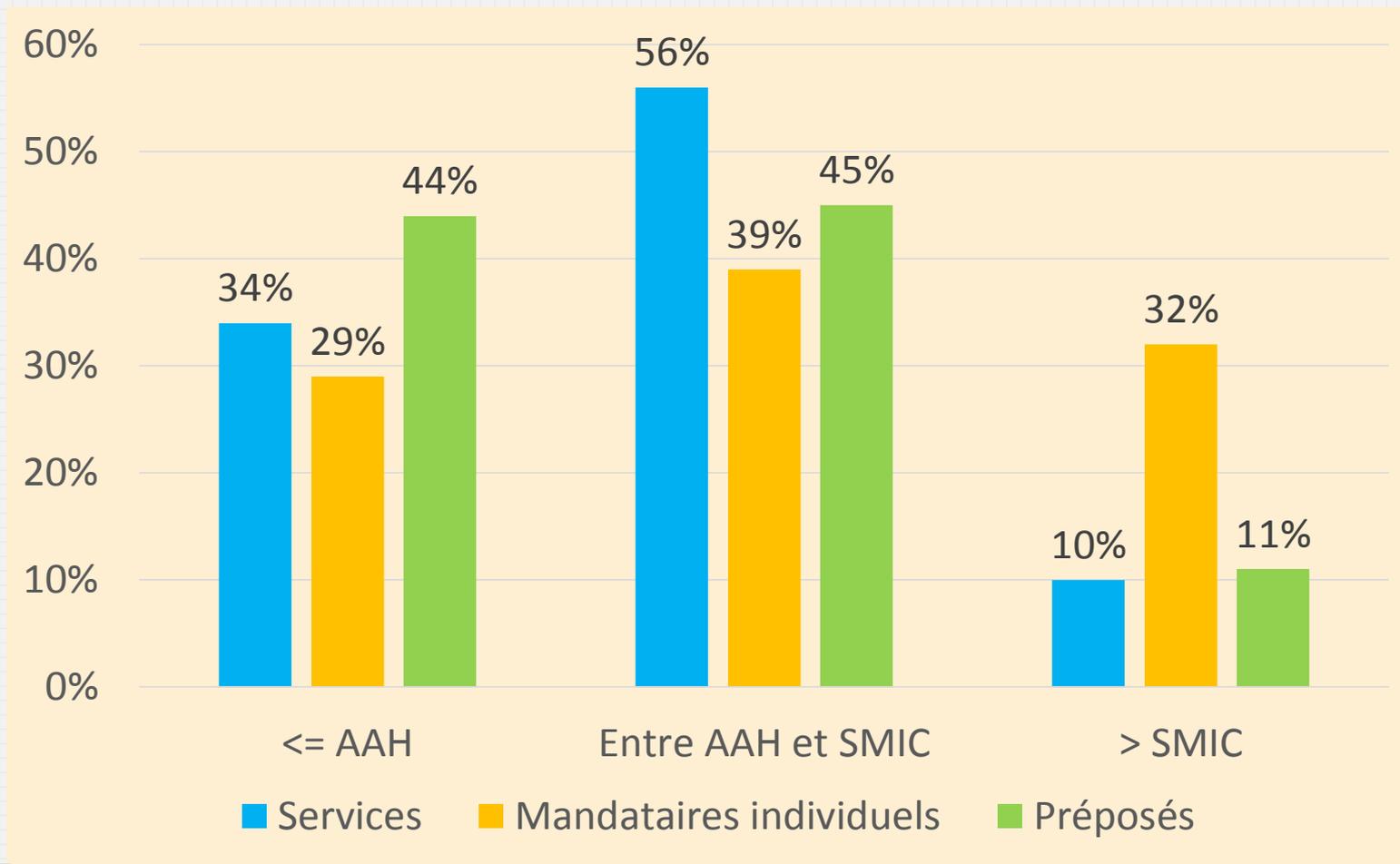
# LES PERSONNES PROTÉGÉES : SEXE ET ÂGE

Taux de personnes protégées pour 1000 habitants selon le sexe l'âge

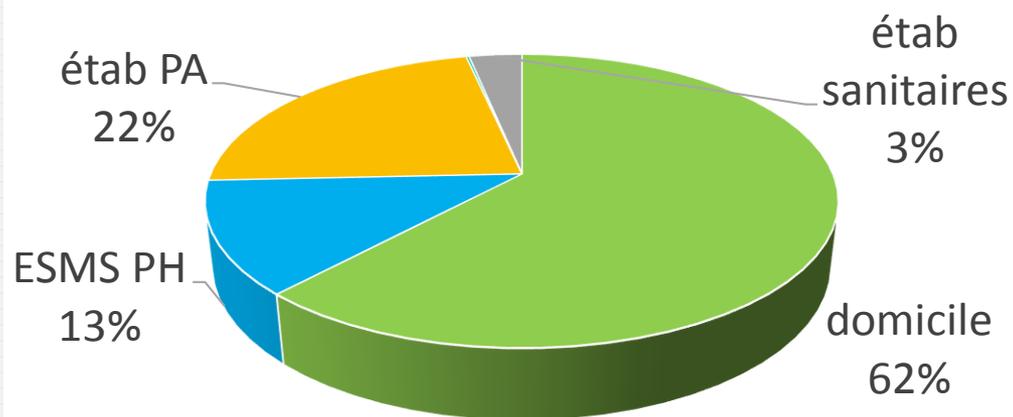


# LES PERSONNES PROTÉGÉES : LES RESSOURCES

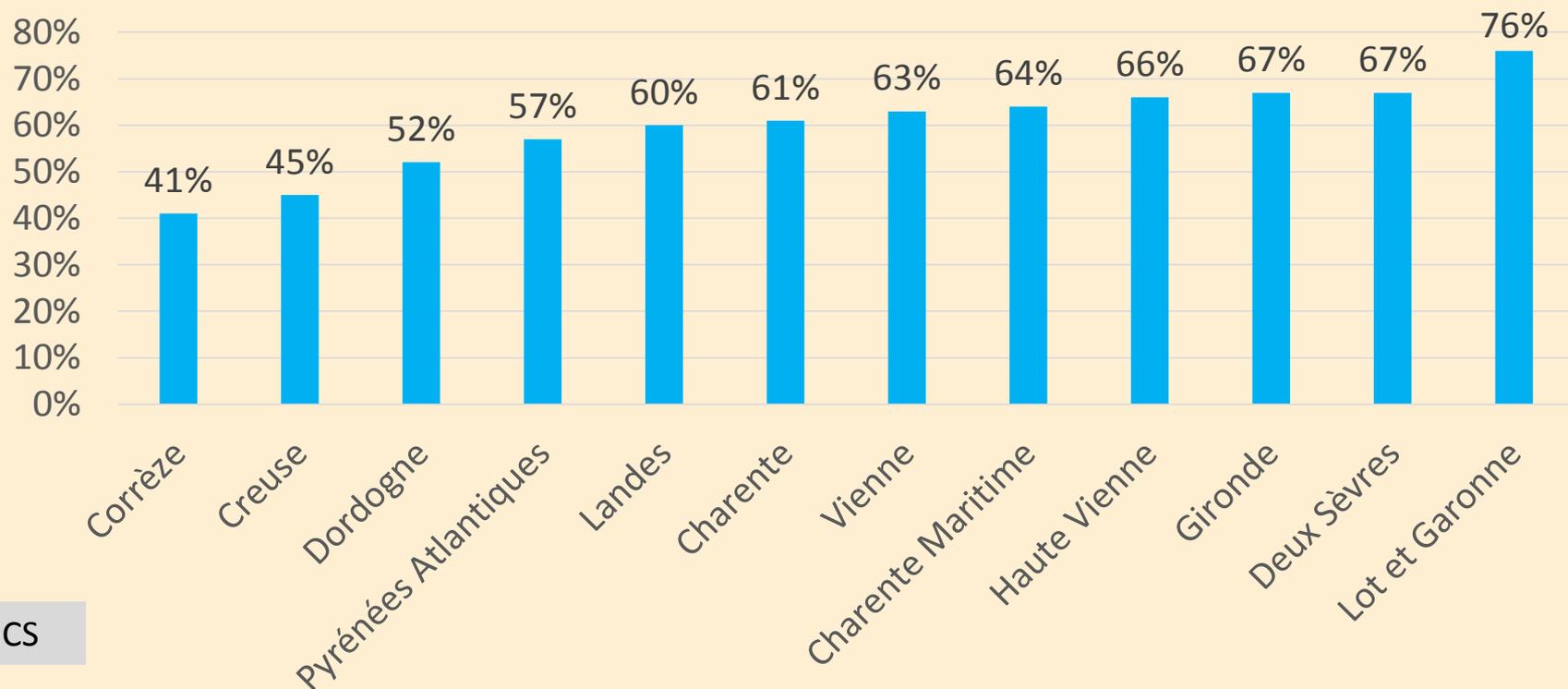
85% des personnes protégées ont des ressources inférieures au SMIC



# LES PERSONNES PROTÉGÉES : CADRE DE VIE



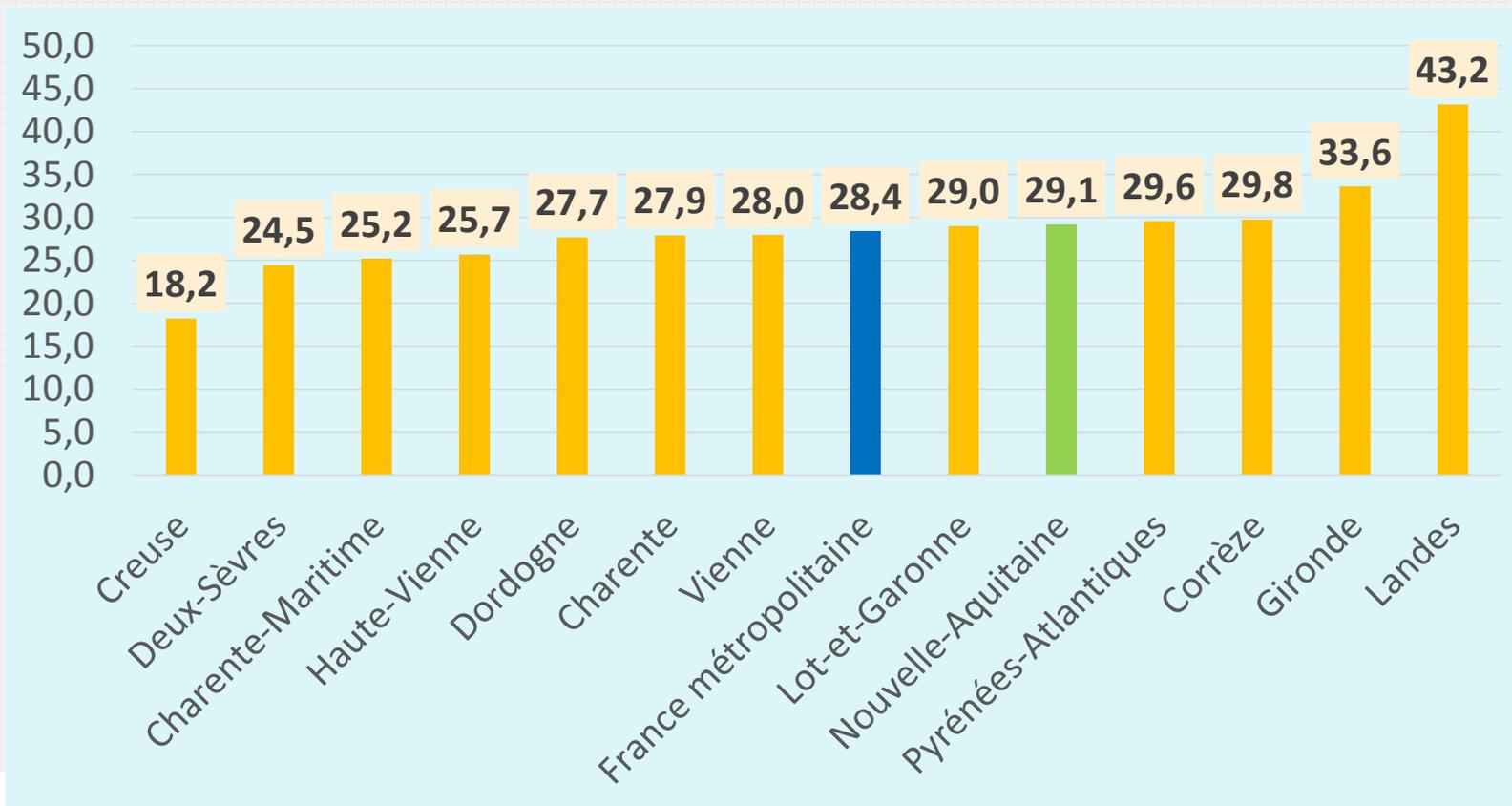
**Taux de personnes protégées vivant à domicile**



# MJAGBF : MESURE JUDICIAIRE D'ACCOMPAGNEMENT À LA GESTION DU BUDGET FAMILIAL

Nombre de MJAGBF stable sur 3 dernières années : **1900** pour toute la région

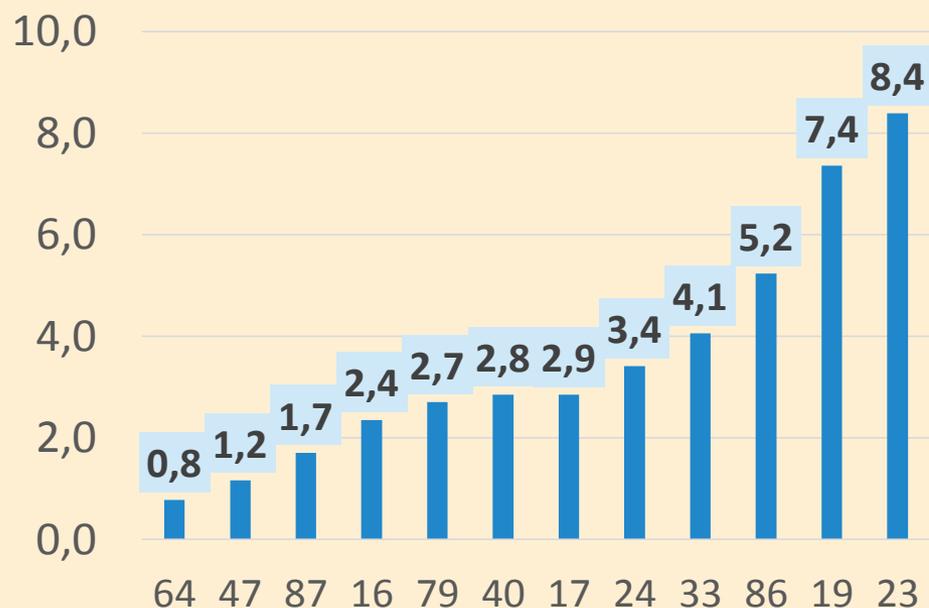
Nombre moyen de MJAGBF par délégué aux prestations familiales



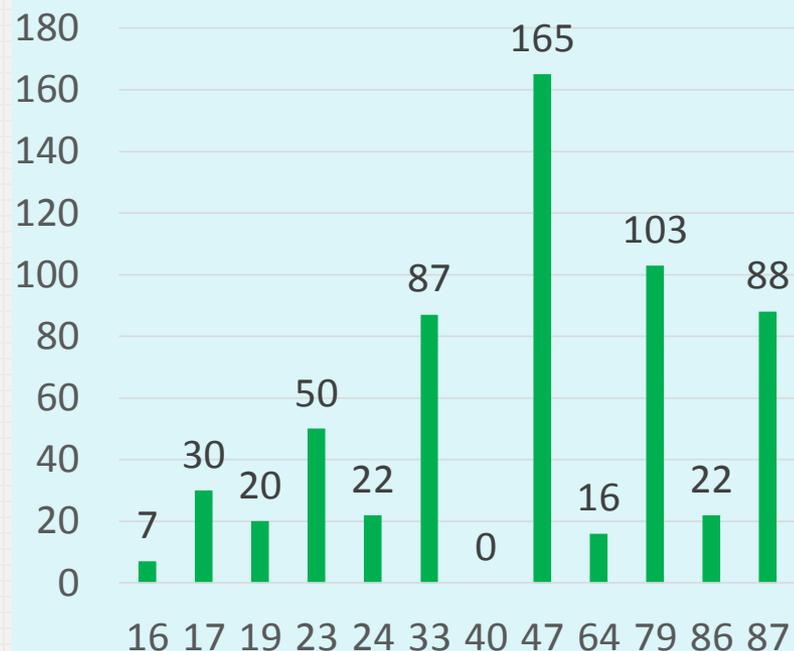
# MESURES ADMINISTRATIVES

Autour de **1500 MASP** actives en 2017,  
40% de type 2.

En moyenne, **3,2 personnes** pour 10.000  
habitants concernées en Nouvelle-Aquitaine



Environ **600 MAESF** en 2017.  
Mesures peu mises en œuvre.



# LES PROBLÉMATIQUES MAJEURES

## Adéquation offre professionnels et besoins de protection majeurs et familles

- Constats partagés par tous : surcharge des MJPM en Gironde, effectifs insuffisants en service et MI pas suffisamment nombreux (nouveaux agréments annoncés mais départs à la retraite prévus)
- Bcp de majeurs protégés sont en ESMS : développer le principe du préposé (Justice) ?
- Impact surcharge sur qualité du suivi, parfois uniquement 1 visite/trimestre : quelle est la réalité de la protection, surtout pour situations complexes ?
- Des situations d'urgence nécessitant de pouvoir intervenir très vite (surendettement, accès au logement, rupture de soins, de ressources...)
- Attentes vis-à-vis d'un pilotage du champ tutélaire par les services de l'Etat en synergie avec la Justice, d'une régulation des désignations des MJPM et d'une limitation du nombre de mesures par mandataire
- Champ DPF : satisfaction quant aux réponses en Gironde mais toutes les capacités de prise en charge pas utilisées. Développement des MASP fait obstacle aux MAESF / MJAGBF dont l'intérêt éducatif est plus important pour l'enfant

# LES PROBLÉMATIQUES MAJEURES

## Accompagnement global personnes protégées : prévention, accès au logement, soins

- Manque d'individualisation des mesures et d'accompagnement global car surcharge des MJPM (Justice)
- Insuffisance des ressources mobilisables renforcée sur certains territoires : places en FAM, places aide sociale en EHPAD, accès aux référents « majeurs protégés » dans les administrations ou services
- Accès aux soins / suivi médical : attention à renforcer surtout pour les personnes vivant à domicile avec une coordination des SAMSAH ou SSIAD. Nécessité d'une vigilance pour anticiper les dégradations des situations et agir en amont : mise en place de relais médico-sociaux ou psy (mais engorgement de ce secteur). MJPM très démunis quand la personne refuse toute intervention
- Augmentation des problématiques liées au logement, situations de SDF. Accès à des logements sociaux/corrects de plus en plus long, trop peu d'appartements thérapeutiques
- Parfois, orientations trop systématiques en EHPAD après mise sous protection ou maintien à domicile dans des logements inadaptés ou retour à domicile précipité après sorties d'hospitalisation
- Accompagnement global implique aussi d'aider la personne protégée à trouver elle-même les réponses adaptées à ses besoins en fonction de ses capacités et de son degré d'autonomie

# LES PROBLÉMATIQUES MAJEURES

## Partenariats

- Complexification des problématiques sociales des personnes protégées : nécessité de rencontres régulières entre MJPM et partenaires concernés, notamment pour l'élaboration du projet individualisé. Pour garantir des règles de fonctionnement, utile de préciser les missions / objectifs de chacun et de partager des informations
- Besoins de liens opérationnels et efficaces : MDPH, CAF, bailleurs sociaux, hôpitaux, psychiatrie, CAIO, services à domicile etc. Ces liens existent mais sont à renforcer. Plus d'efficacité souhaitée avec dispositif DALO
- Méconnaissance par les tiers (notamment CCAS / AS) du périmètre du mandat judiciaire et donc des droits de la personne /de son accès à certains services (en particulier personnes avec curatelle) → risque de discriminations ou inégalités de traitement
- Intégrer dans le schéma MJPM/DPF les professionnels de santé et du logement pour favoriser la transversalité
- Justice : bonnes relations globalement avec MJPM mais parfois pas suffisamment de réactivité /rigueur de certains services pour rendre les comptes de gestion

# LES PROBLÉMATIQUES MAJEURES

## Place des familles et soutien aux tuteurs familiaux

- Contexte législatif (loi 23/03/2019) : augmentation attendue de l'habilitation familiale et des co-mesures (familles + professionnels)
- Place de la famille à valoriser (si présente), levier pour prévenir l'isolement/repli sur soi. Mesure de protection confiée à un professionnel ne doit pas signifier : exclusion de la famille
- Mieux reconnaître les familles dans leur capacité d'expertise, notamment pour le handicap psychique (comment monter un dossier de demandes d'AAH)
- Si famille tutrice : accompagnement à renforcer en amont et en aval des mesures
- A développer, formation/conseils type ISTF, outils techniques y compris pour les habilitations familiales. Rendre plus lisible l'offre à l'attention des familles
- AESF et MJAGBF : valoriser, quand c'est possible les capacités de gestion des allocataires

# LES PROBLÉMATIQUES MAJEURES

## Formation, outils mis à disposition des professionnels

- Création d'un portail juridique avec toutes les réglementations et ressources juridiques, sociales et administratives autour de la protection des majeurs.
- Renforcer la connaissance des publics et des pathologies, en particulier troubles psychiatriques
- Création d'un groupe départemental d'éthique ? Travaux nationaux en cours, livrable est attendu pour la fin 2019 : Comment ensuite faire vivre ce rapport sur les territoires ?
- Rendre obligatoire les formations continues pour les MJPM-i
- Dématérialisation des démarches administratives avec mail unique complexifie l'accès au dossier et le traitement
- Outil informatique/intranet au sein des tribunaux qui ne permettent pas toujours la transmission des données / documents concernant la personne
- MASP/AESF : communication et clarification autour de ces mesures pour les redynamiser et en faire un outil de prévention

# LES PROBLÉMATIQUES MAJEURES

## Autres thématiques, observations ou attentes

- Préoccupation autour des demandes de protection en l'absence d'altération véritable des facultés (Juge), perte de sens de la mesure, attention à porter à la dignité des personnes (ex : des contrats obsèques pas systématiques)
- Questionnement autour du consentement de la personne, du respect de ses choix, de la vulnérabilité des personnes qui ne revendiquent rien